

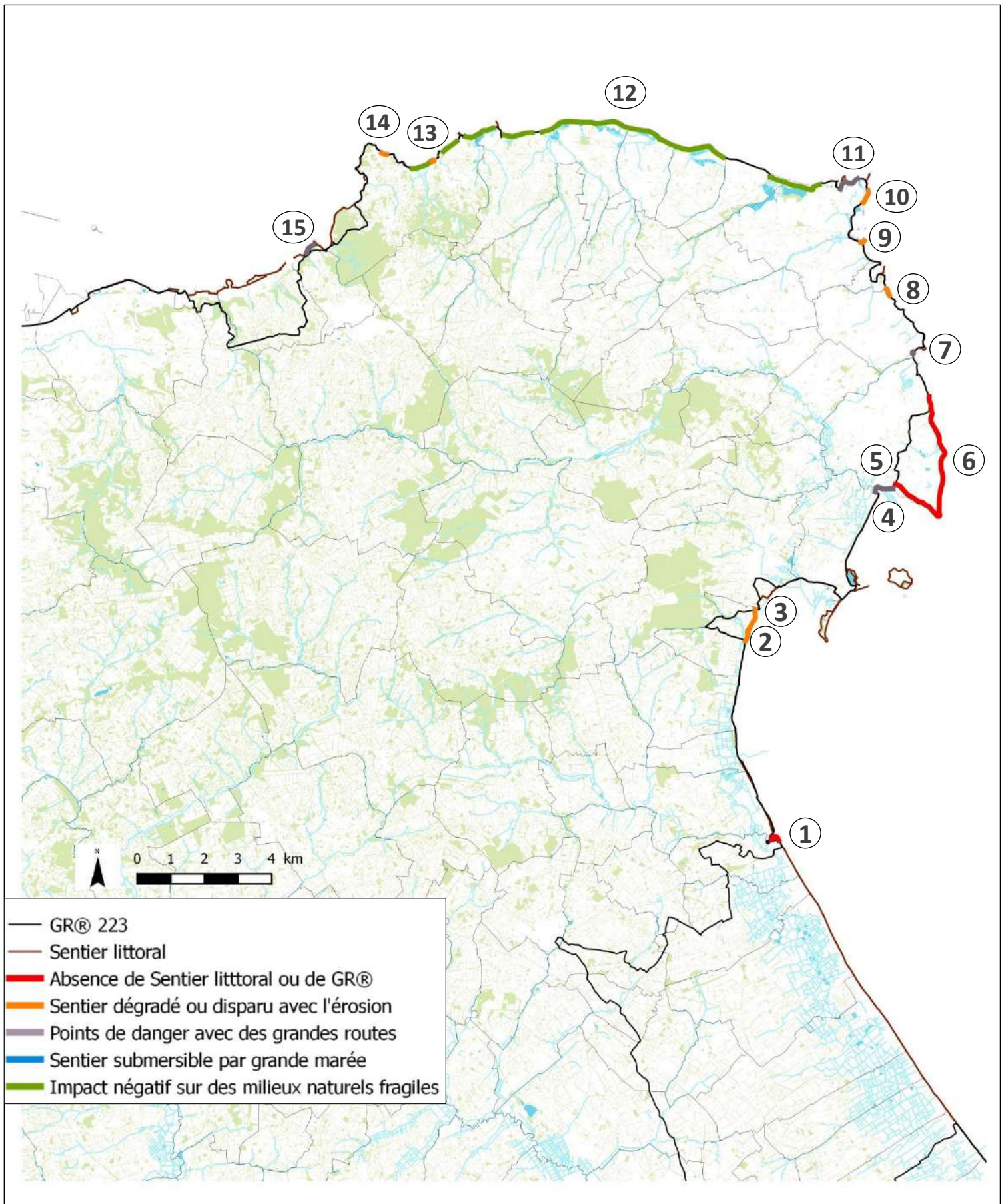
DIAGNOSTIC DU CHEMINEMENT LITTORAL DE LA MANCHE

sur le territoire de la
Communauté d'Agglomération du Cotentin

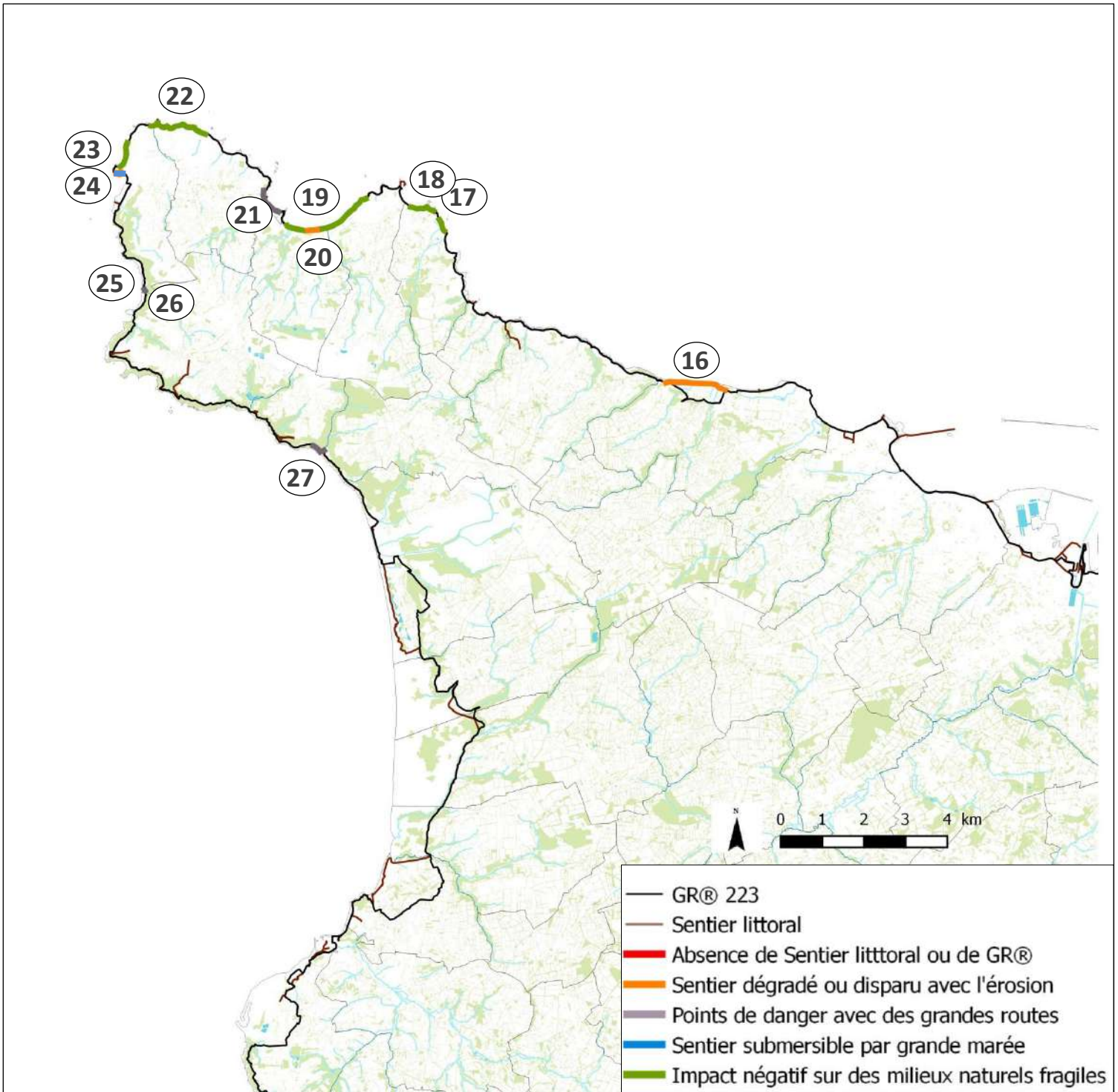
État d'avancement du sentier littoral :

 <p>Saint-Marcouf Fontenay-sur-Mer Quinéville Lestre Aumeville Lestre Crasville Morsalines Quettehou Saint-Vaast-la-Hougue Montfarville Barfleur Gatteville-le-Phare Gouberville Néville-sur-Mer Réthoville Cosqueville Fermanville</p>	<p>Maupertus-sur-Mer Bretteville Disgoville Tourlaville Cherbourg-Octeville Equeudreville-Haineville Querqueville Urville-Nacqueville Gréville-Hague Eculleville Omonville-la-Rogue Digulleville Omonville-la-Petite Saint-Germain-des-Vaux Auderville Jobourg Herqueville</p>	<p>Beaumont-Hague Vauville Biville Vasteville Héauville Siouville-Hague Tréauville Flamanville Les Pieux Le Rozel Surtainville Les Moitiers d'Allonne Barneville-Carteret Saint-Jean-de-la-Rivière Saint-Georges-de-la-Rivière Portbail</p>	 <p>Réville : Un avant-projet a été constitué mais n'a pas donné lieu à une enquête publique.</p> <p>Baubigny : Un avant-projet a été constitué mais n'a pas donné lieu à une enquête publique.</p> <p>Saint-Lô d'Ourville : Un avant-projet a été constitué, suivi d'une enquête publique mais celle-ci n'a pas donné lieu à un arrêté.</p>
---	---	---	--

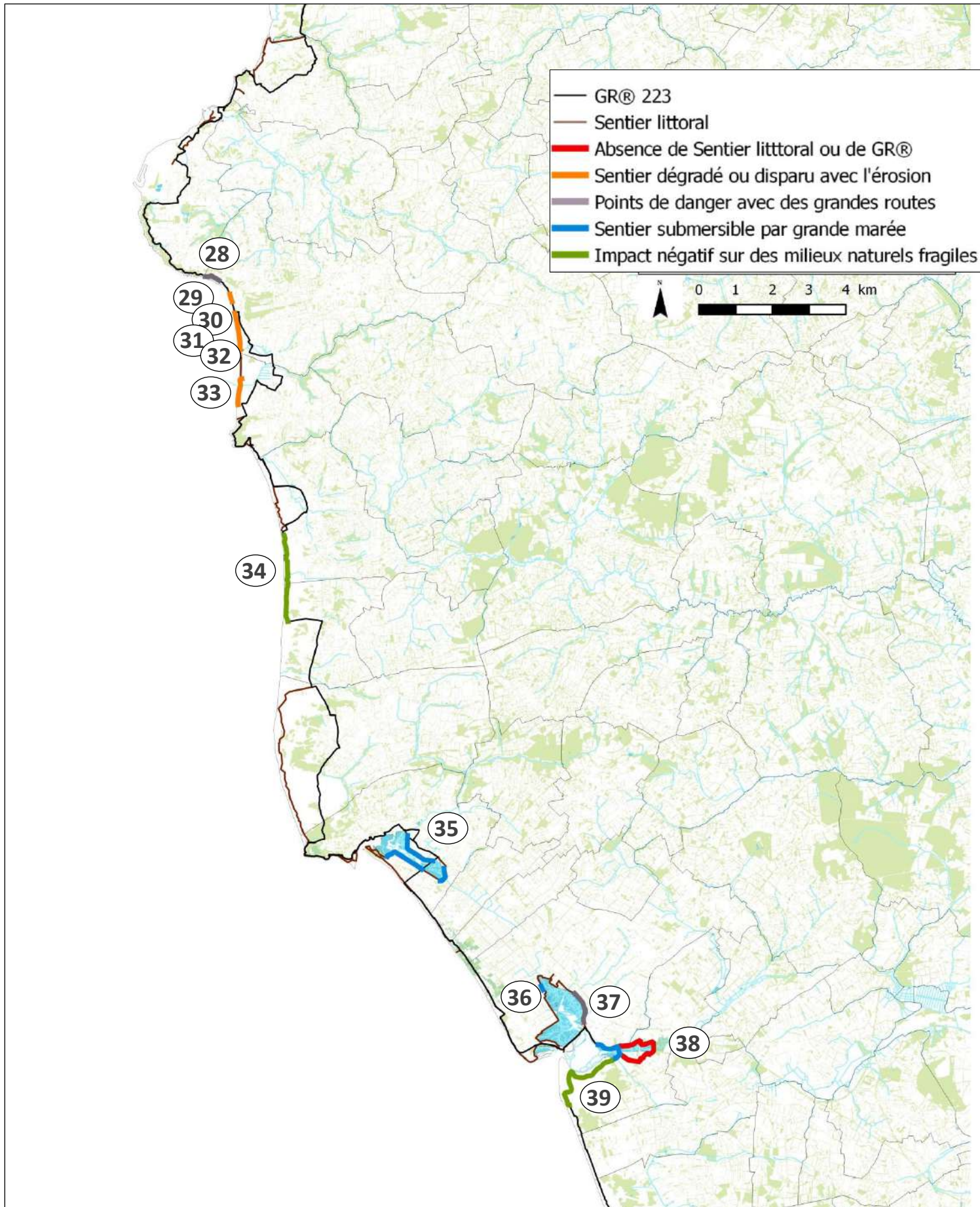
Localisation des points noirs identifiés sur le secteur du Val de Saire



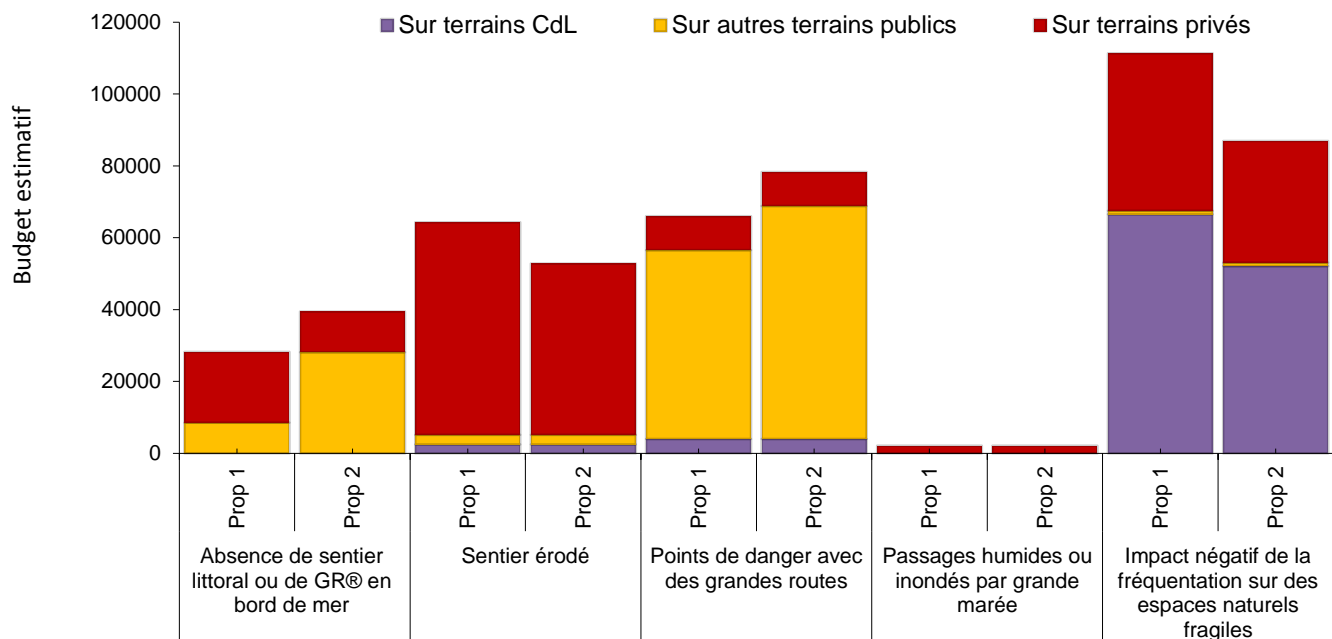
Localisation des points noirs identifiés sur le secteur de la Hague



Localisation des points noirs identifiés sur le secteur de la Côte des Isles



Synthèse du budget estimatif par type de difficulté traitée et par domanialité :




Récapitulatif des propositions 1 (qui sont les plus pertinentes et/ou les plus probables) :

N° de point noir	Commune	CdL		Autres terrains publics		Terrains privés		Prix total
		Linéaire	Prix	Linéaire	Prix	Linéaire	Prix	
1	Quinéville			380 m	0 €			0 €
2	Morsalines					350 m	10 010 €	10 010 €
3	Morsalines/Quettehou					210 m	0 €	0 €
4	Saint-Vaast-la-Hougue/Réville			120 m	6 090 €			6 090 €
5	Réville			305 m	1 740 €	220 m	1 480 €	3 220 €
6	Réville			2 835 m	0 €	2 630 m	8 050 €	8 050 €
7	Montfarville			50 m	13 500 €			13 500 €
8	Montfarville					80 m	1 000 €	1 000 €
9	Gatteville-le-Phare					30 m	100 €	100 €
10	Gatteville-le-Phare					380 m	4 180 €	4 180 €
11	Gatteville-le-Phare			800 m	10 000 €			10 000 €
12	Gatteville-le-Phare/Vicq-sur-Mer/Fermanville			11 500 m	500 €			500 €
13	Fermanville	85 m	1 250 €					1 250 €
14	Fermanville					60 m	750 €	750 €
15	Maupertus-sur-Mer			180 m	12 000 €			12 000 €
16	Urville-Nacqueville					1 400 m	11 505 €	11 505 €
17	Omonville-la-Rogue	160 m	32 000 €			160 m	32 000 €	64 000 €
18	Omonville-la-Rogue	445 m	6 740 €			35 m	530 €	7 270 €
19	Omonville-la-Petite	45 m	60 €			85 m	1 170 €	1 230 €
20	Omonville-la-Petite			1 400 m	150 €			150 €
21	Saint-Germain-des-Vaux					265 m	7 950 €	7 950 €
22	Saint-Germain-des-Vaux	550 m	23 655 €			220 m	11 255 €	34 910 €
23	Auderville	370 m	4 050 €	1 010 m	220 €			4 270 €
24	Auderville			115 m	0 €	40 m	1 540 €	1 540 €
25	Auderville			30 m	100 €			100 €
26	Jobourg	55 m	1 195 €	5 m	2 625 €			3 820 €
27	Herqueville	220 m	4 000 €	90 m	2 000 €			6 000 €
28	Les Pieux							0 €
29	Les Pieux					50 m	5 590 €	5 590 €
30	Les Pieux					340 m	6 700 €	6 700 €
31	Les Pieux					610 m	570 €	570 €
32	Les Pieux					100 m	1 090 €	1 090 €
33	Le Rozel			30 m	0 €	840 m	16 500 €	16 500 €
34	Baubigny			1 200 m	100 €			100 €
35	Barneville-Carteret			2 750 m	0 €			0 €
36	Portbail					2 800 m	630 €	630 €
37	Portbail			1 000 m	7 100 €			7 100 €
38	Saint-Lô-d'Ourville			1 755 m	8 515 €	1 125 m	11 705 €	20 220 €
39	Saint-Lô-d'Ourville	1 200 m	100 €					100 €
TOTAL		3 130 m	73 050 €	25 555 m	64 640 €	12 030 m	134 305 €	271 995 €

Récapitulatif des propositions avec intégration des propositions 2 lorsqu'elles existent (en gris) :

N° de point noir	Commune	CdL		Autres terrains publics		Terrains privés		Prix total
		Linéaire	Prix	Linéaire	Prix	Linéaire	Prix	
1	Quinéville			380 m	0 €			0 €
2	Morsalines					1 030 m	5 520 €	5 520 €
3	Morsalines/Quettehou					210 m	0 €	0 €
4	Saint-Vaast-la-Hougue/Réville			120 m	6 090 €			6 090 €
5	Réville			305 m	1 740 €	220 m	1 480 €	3 220 €
6	Réville			2 835 m	0 €	2 630 m	8 050 €	8 050 €
7	Montfarville			50 m	13 500 €			13 500 €
8	Montfarville					80 m	1 000 €	1 000 €
9	Gatteville-le-Phare					30 m	100 €	100 €
10	Gatteville-le-Phare					380 m	4 180 €	4 180 €
11	Gatteville-le-Phare			800 m	34 270 €			34 270 €
12	Gatteville-le-Phare/Vicq-sur-Mer/Fermanville			11 500 m	500 €			500 €
13	Fermanville	85 m	1 250 €					1 250 €
14	Fermanville					60 m	750 €	750 €
15	Maupertus-sur-Mer			360 m	50 €	250 m	0 €	50 €
16	Urville-Nacqueville			90 m	0 €	1 345 m	11 230 €	11 230 €
17	Omonville-la-Rogue	160 m	32 000 €			160 m	32 000 €	64 000 €
18	Omonville-la-Rogue	445 m	6 740 €			35 m	530 €	7 270 €
19	Omonville-la-Petite	45 m	60 €			85 m	1 170 €	1 230 €
20	Omonville-la-Petite			1 400 m	150 €			150 €
21	Saint-Germain-des-Vaux					265 m	7 950 €	7 950 €
22	Saint-Germain-des-Vaux	405 m	9 185 €	1 215 m	25 €	325 m	1 350 €	10 560 €
23	Auderville	370 m	4 050 €	1 010 m	220 €			4 270 €
24	Auderville			0 m	0 €			0 €
25	Auderville			30 m	100 €			100 €
26	Jobourg	55 m	1 195 €	5 m	2 625 €			3 820 €
27	Herqueville	220 m	4 000 €	90 m	2 000 €			6 000 €
28	Les Pieux							0 €
29	Les Pieux			160 m	0 €			0 €
30	Les Pieux					340 m	6 700 €	6 700 €
31	Les Pieux					610 m	570 €	570 €
32	Les Pieux			900 m	0 €			0 €
33	Le Rozel			30 m	0 €	840 m	16 500 €	16 500 €
34	Baubigny			1 200 m	100 €			100 €
35	Barneville-Carteret			2 750 m	0 €			0 €
36	Portbail					2 800 m	630 €	630 €
37	Portbail			1 000 m	7 100 €			7 100 €
38	Saint-Lô-d'Ourville			1 650 m	28 150 €	385 m	3 255 €	31 405 €
39	Saint-Lô-d'Ourville	1 200 m	100 €					100 €
TOTAL		2 985 m	58 580 €	27 880 m	96 620 €	12 080 m	102 965 €	258 165 €

 Nécessité d'une modification de la SPPL par enquête publique et arrêté préfectoral

1. QUINEVILLE : embouchure de la Sinope

NATURE DE LA DIFFICULTE



Le GR®, comme le *sentier littoral*, passent actuellement dans la rue du port Sinope, devant le camping et contournent l'embouchure de la Sinope.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Directive Oiseaux Natura 2000
ZNIEFF type 1 et 2
PNR du Cotentin et du Bessin

PROPOSITION

La proposition consiste à faire passer le cheminement sur le chemin et terrain libre derrière le camping.

Intérêt de la proposition



- Itinéraire plus plaisant le long de l'embouchure de la Sinope et le port

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Chemin existant



Passage devant le port de l'embouchure de la Sinope (à droite) plutôt que dans la rue derrière le camping (à gauche)

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Passage le long de la Sinope	DPM	380 m	-	0 €

2. MORSALINES : la Redoute

NATURE DE LA DIFFICULTE



Effondrement au niveau des blockhaus : la mer s'engouffre entre les blockhaus et le sentier a été fermé par la DDTM pour des raisons de sécurité.



Le GR® n'a d'autres possibilités que de s'enfoncer dans les terres et traverser la RD 14.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone de préemption ENS
Limite de site Natura 2000 (directive Habitats)
Limite de ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION 1

La difficulté est en cours de traitement par la DDTM. Il est prévu qu'un cheminement soit créé au bord des parcelles privées, derrière les blockhaus. Cependant, cette parcelle est humide en hiver, la solution n'est donc pas forcément optimale et durable.

Intérêt de la proposition



- Rétablir la continuité à court terme en bord de mer : aucun itinéraire n'existe actuellement sans passer sur la RD 14

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Modification du tracé de la SPPL ou acquisition foncière
- Les travaux tardent car les propriétaires sont difficilement joignables



Prévision de travaux de la DDTM pour assurer une continuité de cheminement (source : DDTM 50)

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Passage dans les parcelles aux multiples propriétaires	Privé	350 m	Débroussaillage Chicane et clôtures Marches pour escalier	10 010 €

PROPOSITION 2

La proposition la plus durable serait de dévier le cheminement sur l'ancienne voie ferrée derrière qui appartient aux mêmes propriétaires (indivision) que la parcelles des blockhaus. Cette déviation pourrait se faire grâce à une acquisition foncière (bien que la voie ferrée ne soit pas comprise dans la zone de préemption ENS) ou par modification du tracé de la SPPL, le sentier en bord de mer n'étant pas praticable.



État de la digue sur laquelle passait le sentier littoral

Intérêt de la proposition



- Rétablir la continuité par un cheminement piéton durable
- Intérêt paysager et de sensibilisation : la voie ferrée traverse des zones humides très verdoyantes

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une modification du tracé de la SPPL ou des acquisitions foncières sur des terrains non rivaux du DPM
- La voie ferrée semble peu surélevée et humide en hiver

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Ancienne voie ferrée (parcelle n°341 et 339)	Privé	770 m	Débroussaillage de l'emprise du cheminement Passages d'homme	5 520 €
BC	Chemin privé (parcelle n°75)	Privé	260 m	-	0 €
Total			1 030 m		5 520 €

PROPOSITION 3

Si l'humidité de la voie ferrée au départ ne permet pas le cheminement, le tracé pourrait également emprunter un chemin de terre dit « L'Avenue » puis rejoindre la Voie ferrée.



Chemin de terre un peu plus loin dans les terres : l'Avenue

Intérêt de la proposition



- Passage plus en retrait dans les terres sans vue sur mer

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une convention de passage ou des acquisitions foncières sur des terrains éloignés du bord de mer

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
ab	Chemin privé (parcelles 689, 688, 687 et 682)	Privé	660 m	-	0 €
bB	Ancienne voie ferrée (parcelle 339)	Privé	310 m	Débroussaillage de l'emprise du cheminement	1 830 €
BC	Chemin privé (parcelle 75)	Privé	260 m	-	0 €
Total			1 230 m		1 830 €



3. MORSALINES : lieu dit « Les Campagnettes » et chemin d'Isamberville

NATURE DE LA DIFFICULTE



Entretien insuffisant surtout depuis que le GR® a été dévié.



Conflit d'usage :

Plusieurs témoignages ainsi que le CDRP rapportent que des riverains engueulent les randonneurs.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

PROPOSITION

A hauteur du lieu-dit « Les Campagnettes », la DDTM prévoit de décaler le *sentier littoral* dans un passage privé (parcelles OA 743 et OA 746) plus acceptable pour les riverains.

Concernant le conflit d'usage à hauteur du chemin d'Isamberville, il faut remettre en état le sentier et rappeler les obligations de la SPPL aux propriétaires.

Intérêt de la proposition



- Permettre au CDRP de remettre le GR® sur son tracé initial

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

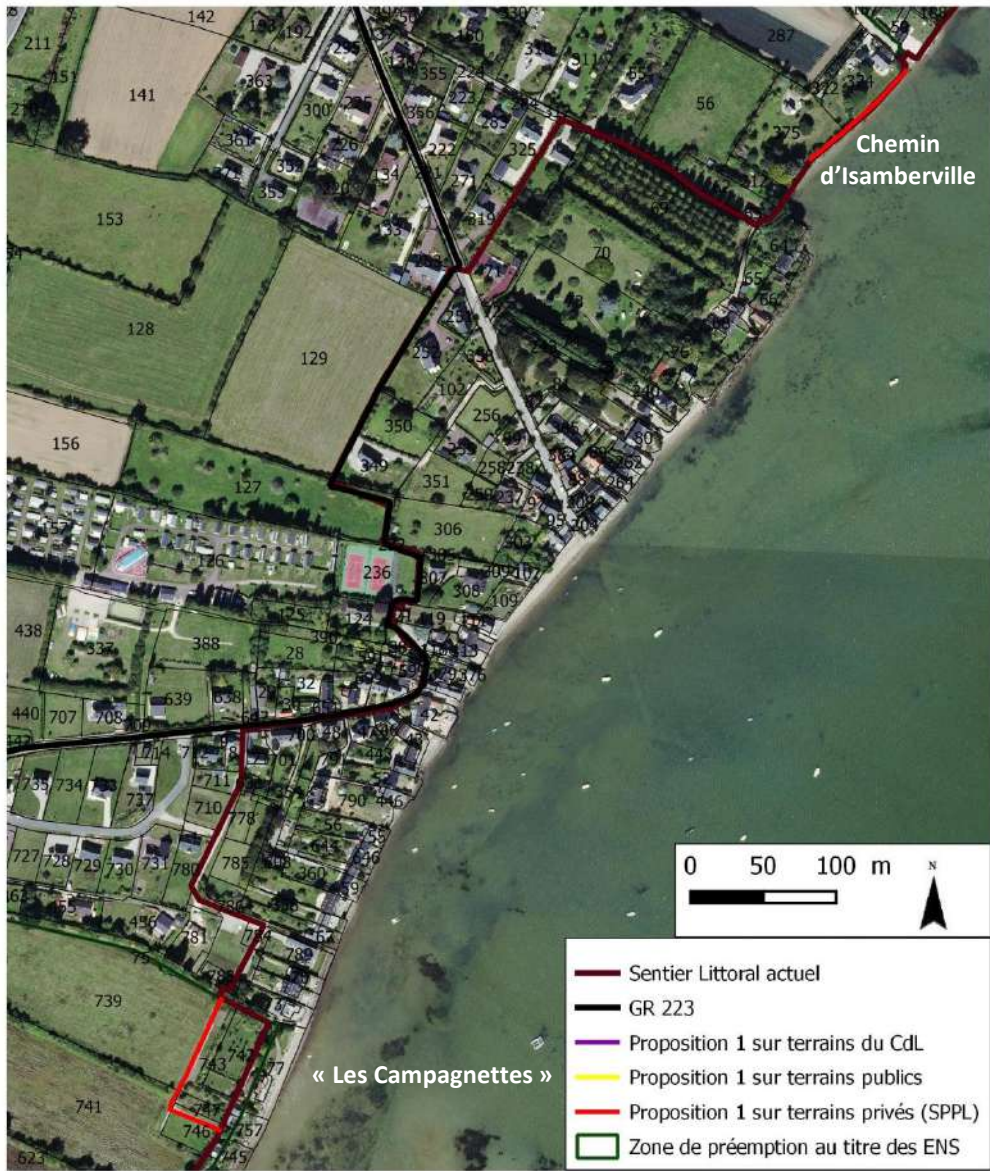
- La première déviation est presque en place



A hauteur du lieu-dit « Les Campagnettes », la déviation dans le nouveau chemin privé est déjà indiquée



A hauteur du chemin d'Isamberville, le passage est possible mais peu sécurisant : il y a un manque manifeste d'entretien de la SPPL



4. SAINT-VAAST-LA-HOUGUE / REVILLE : pont de Saire

NATURE DE LA DIFFICULTE



Passage dangereux sur la RD 1 au niveau du pont de Saire

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Limite de site Natura 2000 (directive Habitats)
Limite de ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

Les communes de Réville et Saint-Vaast la Hougue ont un projet de liaison douce reliant les voies vertes actuelles des deux communes. Cette liaison douce devra passer sur le pont de Saire. Il faut donc mutualiser la sécurisation du cheminement littoral avec ce projet. Une voie douce pourrait être réalisée en amont et en aval du pont, à l'emplacement de l'espace de stationnement actuel. La proposition consiste en la mise en place de plots pour délimiter le cheminement mais l'idéal serait de renouveler le revêtement pour l'homogénéiser avec le revêtement de la voie douce récemment réalisée le long de la RD 1, entre le pont de Saire et le bourg de Réville. Le chiffrage ne prend pas en compte ce dernier point puisqu'il s'agit d'un aspect paysager.



Emplacement aujourd'hui utilisé pour le stationnement

Intérêt de la proposition



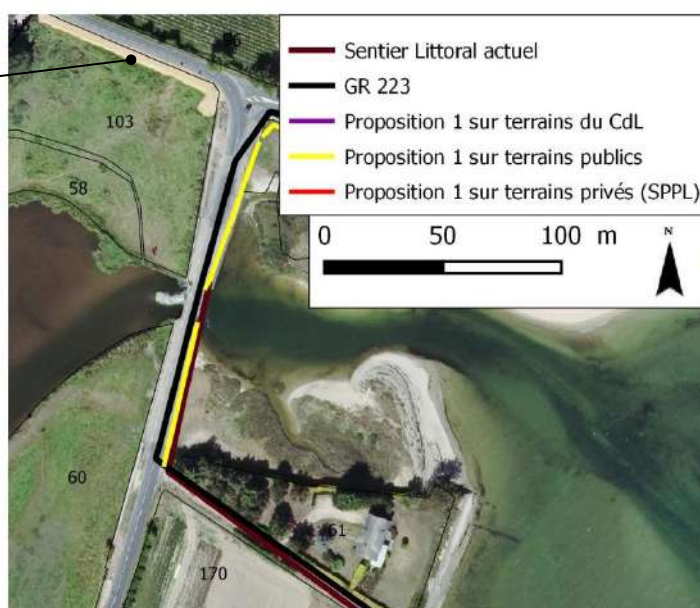
- Améliorer la sécurité et le confort du cheminement

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Route départementale

Liaison douce reliant le bourg de Réville au pont de Saire



Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Sécurisation du cheminement de part et d'autres du pont	Département	120 m	Plots câblés en bois de part et d'autre du pont	6 090 €

5. REVILLE : passage sur la RD 328

NATURE DE LA DIFFICULTE



Passage sur l'accotement étroit de la RD 328 avec un stationnement important pendant la saison touristique

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Limite de site Natura 2000 (directive Habitats)
Limite de ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

Il est possible d'enlever 75% du cheminement de la route en créant un sentier derrière le mur puis sur la levée de terre dont les parcelles sont privées.



Tronçon AB : cheminement derrière le mur

Intérêt de la proposition



- Réduction de 75% de la distance de cheminement sur la route
- Cheminement plus confortable pour les piétons

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- Nécessite une modification du tracé de la SPPL pour passer sur les parcelles privées sachant qu'il est peu probable que les propriétaires s'y opposent étant donné l'emplacement des parcelles

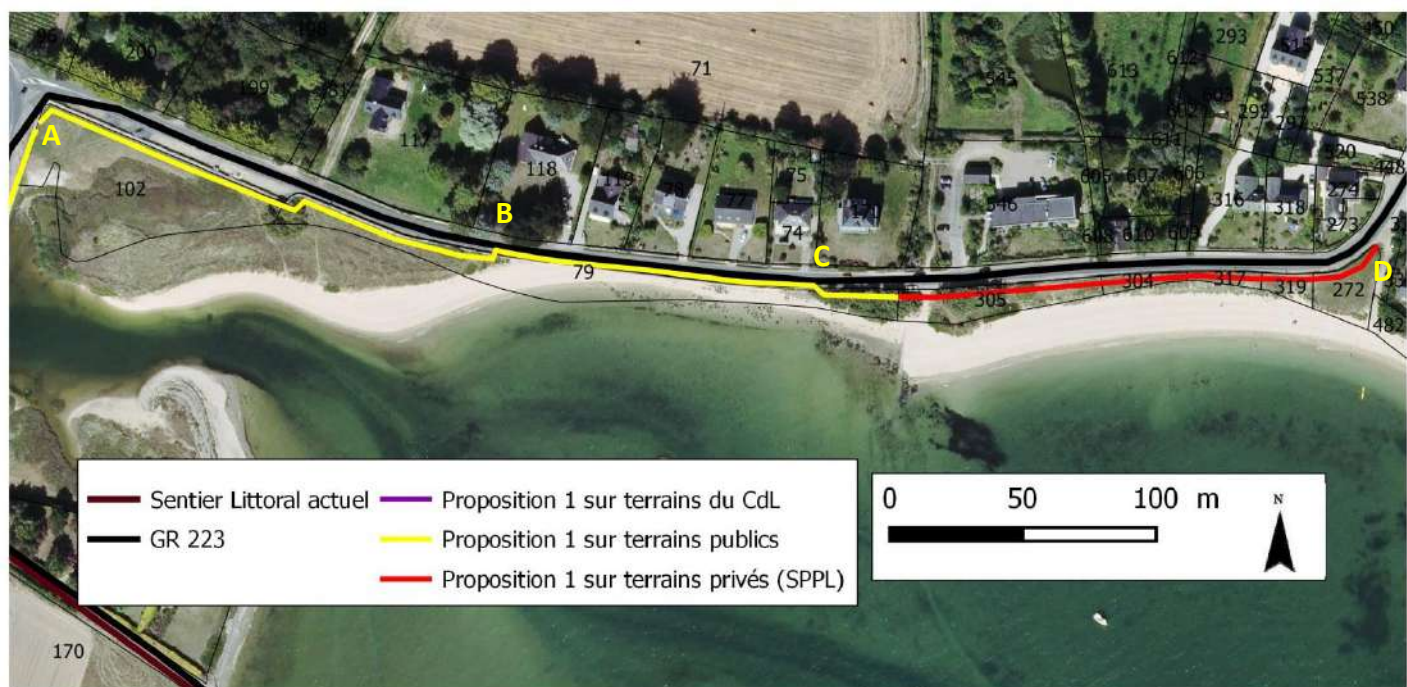


Tronçon BC : cheminement sur l'accotement



Tronçon CD : cheminement sur la levée de terre à droite

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Cheminement derrière le mur parcelles AK 102 et 79	État	180 m	Débroussaillage + bloc de roche pour monter sur le mur	690 €
BC	Accotement de la RD 328	Département	125 m	Maçonnage d'un petit escalier (3 marches) pour enjamber le mur	1 050 €
CD	Cheminement sur la levée de terre parcelles AK 79, AO 305, 304, 317, 319 et 272	Privé (sauf AK 79 à l'Etat)	220 m	Débroussaillage dans les 70 m de fourré sur la levée de terre Emmarchements en bois pour monter et descendre dessus	1 480 €
Total			525 m		3 320 €



6. REVILLE : de la pointe de Saire à Montfarville

NATURE DE LA DIFFICULTE



Nombreuses propriétés privées où la SPPL n'a jamais été mise en place. Un dossier d'avant projet avait été constitué mais n'a jamais abouti à un arrêté préfectoral relatif à la SPPL.



Le GR® assure la continuité par 3 km de routes et chemins existants dont 1,6 km sur la RD 10.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Limite de site Natura 2000 (directive Habitats)
Limite de ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION 1

Il semble que le passage dans les propriétés privées construites ou renfermant des mobil-homes a constitué le principal frein à l'avant-projet de tracé proposé par la DDTM. Ainsi, pour que le sentier ait une chance de se réaliser, il est proposé, au moins dans un premier temps, de contourner ces secteurs par des parcelles agricoles ou des chemins privés. Il s'agit du secteur construit de Jonville et des secteurs de mobil-homes situés à la pointe du Dranguet, la pointe de Fouly et la pointe de la Loge.



La pointe de Saire : un secteur calme, retiré de la fréquentation touristique avec un angle de vue remarquable sur l'île de Tatihou

Intérêt de la proposition



- Cheminer sur plus de 3 km de côtes sauvages aujourd'hui presque entièrement inaccessibles
- Il s'agit d'une des communes où le GR s'écarte le plus de la côte et où le potentiel pour la mise en place d'un sentier est le plus important (tronçons de chemin existants, enjeu écologique faible)

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une modification du tracé de la SPPL pour contourner les parcelles contenant des mobil-homes
- Une étude SPPL a déjà été menée sur la commune mais n'a jamais abouti
- Pas d'alternatives de passage sur des chemins publics



Tronçon BC : passage au bord de la parcelle 327 ou 328



Tronçon BC : chemin privé existant

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Route de Jonville	Public	1 500 m	-	0 €
BC	Chemins de la pointe de Saire	Commune de Réville	490 m	-	0 €
CD	Depuis les chemins de la pointe de Saire, passage sur sentier spontané existant au bord des parcelles le long du DPM	Privé	590 m	-	0 €
DE	Parcelle 328 agricole (ou parcelle 580 chemin privé) pour rejoindre un chemin privé puis le chemin du Dranguet	Privé	230 m	155 m de clôtures 6 emmarchements pour descendre dans la parcelle	1 950 €
EF	Chemin rural dite chasse du Dranguet	Commune de Réville	500 m		0 €
FG	Chemin d'exploitation	Privé	200 m		0 €
GH	Sentier en SPPL de droit devant les clôtures des parcelles	Privé	200 m	Débroussaillage	5 550 €
HI	Parcelles 90 et 98	Privé	100 m	Fourniture et pose de clôtures	
IJ	Chemin de Fouly	Commune de Réville	115 m		0 €
JK	Chemin d'exploitation se transformant en sentier piéton	Privé (et 2 parcelles communales)	440 m		0 €
KL	Route de la Mare	Commune de Réville	90 m		0 €
LM	Chemin d'exploitation appartenant aux différents propriétaires riverains	Privé	260 m		0 €
MN	Parcelles 131, 132, 235 (digue), 238, 209, 210, 360 et 361. Contournement du fourré de tamarys et rochers entre les parcelles 235 et 238. Passage sur la digue de la parcelle 238.	Privé	610 m	Débroussaillage et canalisation du public par 5 mètres de ganivelle pour combler la brèche (entre parcelles 235 et 238) Emmarchements pour accéder à la digue de la parcelle 238.	550 €
NO	Chemin de la Loge	Commune de Réville	140 m	-	0 €
Total			5 465 m		8 050 €



Tronçon EF : Création d'un sentier sur la servitude de droit, derrière les clôtures des parcelles à mobil-homes



Tronçon FG : descente dans les parcelles agricoles 90 et 98 pour rejoindre le chemin privé



Tronçon KL : Passage derrière les restes de murs et le fourré de tamaris entre les parcelles 131 et 238



Tronçon KL : Débroussaillage du roncier pour créer le sentier derrière le mur et éviter l'érosion de la dune par le passage de promeneurs entre les parcelles 235 et 238



Tronçon KL : Passage sur la digue de la parcelle agricole 235



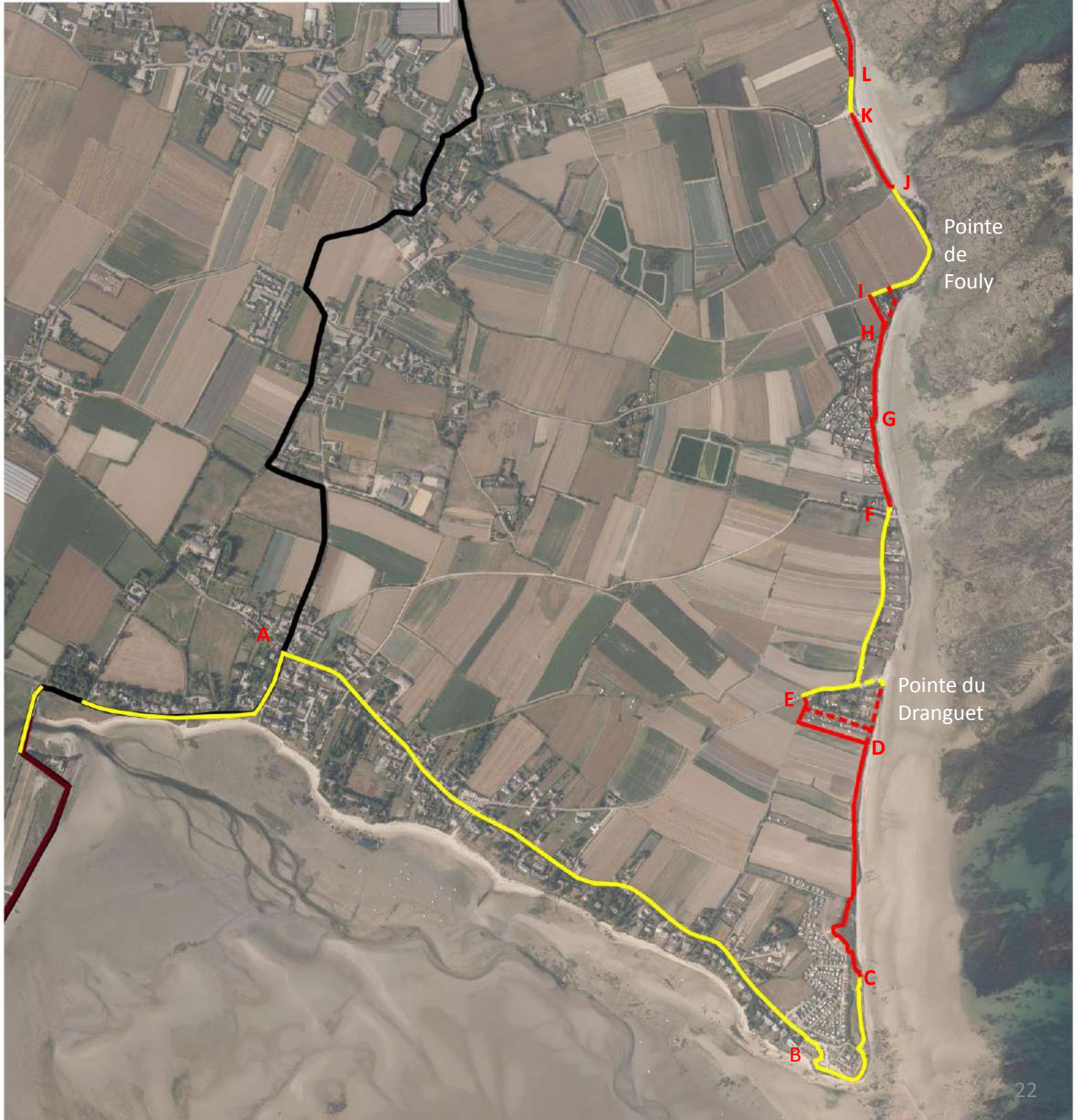
Tronçon KL : Passage le long de la parcelle agricole 235 sur une bande de 2 mètres actuellement non cultivée

PROPOSITION 2

Légende

- Proposition 1 sur terrains du CdL
- Proposition 1 sur terrains publics
- Proposition 1 sur terrains privés (SPPL)
- Proposition 2 sur terrains du CdL
- Proposition 2 sur terrains publics
- Proposition 2 sur terrains privés (SPPL)
- "Sentier Littoral"
- GR 223

0 250 500 m



7. MONTFARVILLE : carrefour au village du Cap

NATURE DE LA DIFFICULTE



Passage peu sécuritaire dans un carrefour dans un virage avec à peine 20 cm d'accotement.
Point de danger déjà mentionné dans le diagnostic de Manche Tourisme en 2015.

PROPOSITION

La proposition consiste à reprendre le carrefour afin de dégager de la place sur l'accotement de la route.



Intérêt de la proposition



- Sécuriser ce passage dangereux qui restera toutefois le long de la route (il n'y a pas d'autre solution raisonnable)

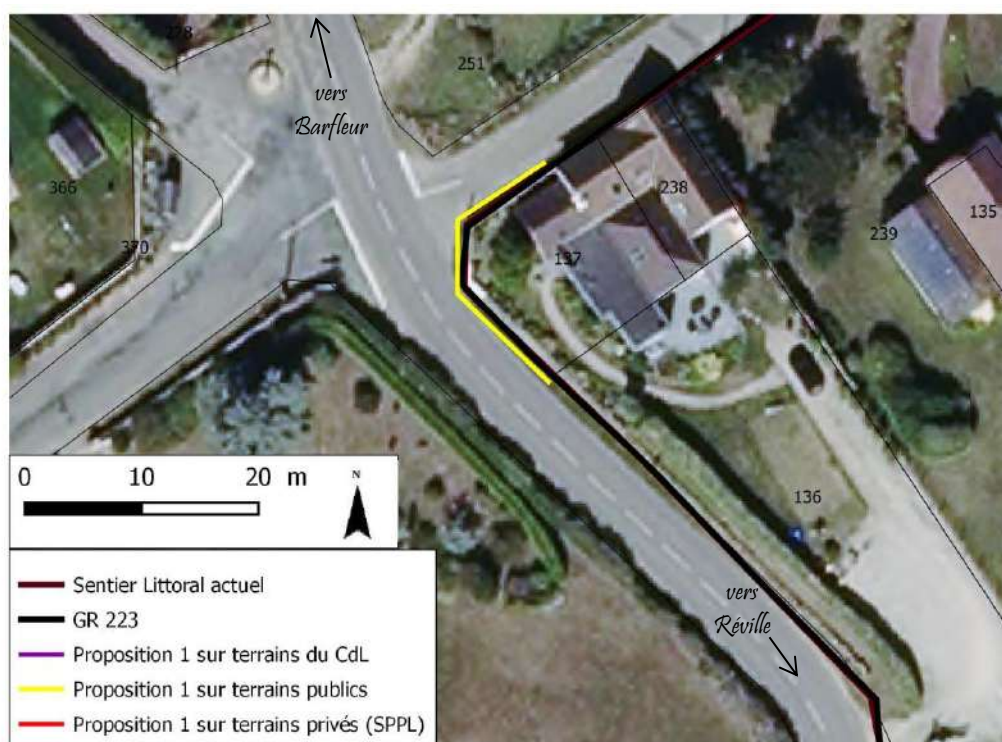
Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- Route départementale
- Contraintes d'un aménagement routier

*Le Sentier Littoral comme le GR® passent le long de ce mur.
À cet endroit, la limitation de vitesse est de 90 km/h.*

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Aménagement du carrefour en vue de matérialiser le cheminement piéton	Département	50 m	Bordures AC Trottoir Modification de la peinture d'axe	13 500 €



8. MONTFARVILLE : de la pointe Maigret à Barfleur

NATURE DE LA DIFFICULTE



Érosion du sentier : suite à l'érosion d'un chemin d'exploitation sur lequel était instaurée la SPPL, les randonneurs marchent successivement sur le petit cordon dunaire très érodé, sur la plage et dans des parcelles privées.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Petit cordon dunaire en cours de dégradation



État du cheminement un peu avant le parking de la côte des Vikings



Plus loin, le sentier s'est spontanément dévié dans des parcelles privées cultivées

PROPOSITION

Il est nécessaire de reculer l'emprise de la SPPL pour pérenniser le sentier.



Recul des clôtures dans les parcelles privées

Intérêt de la proposition



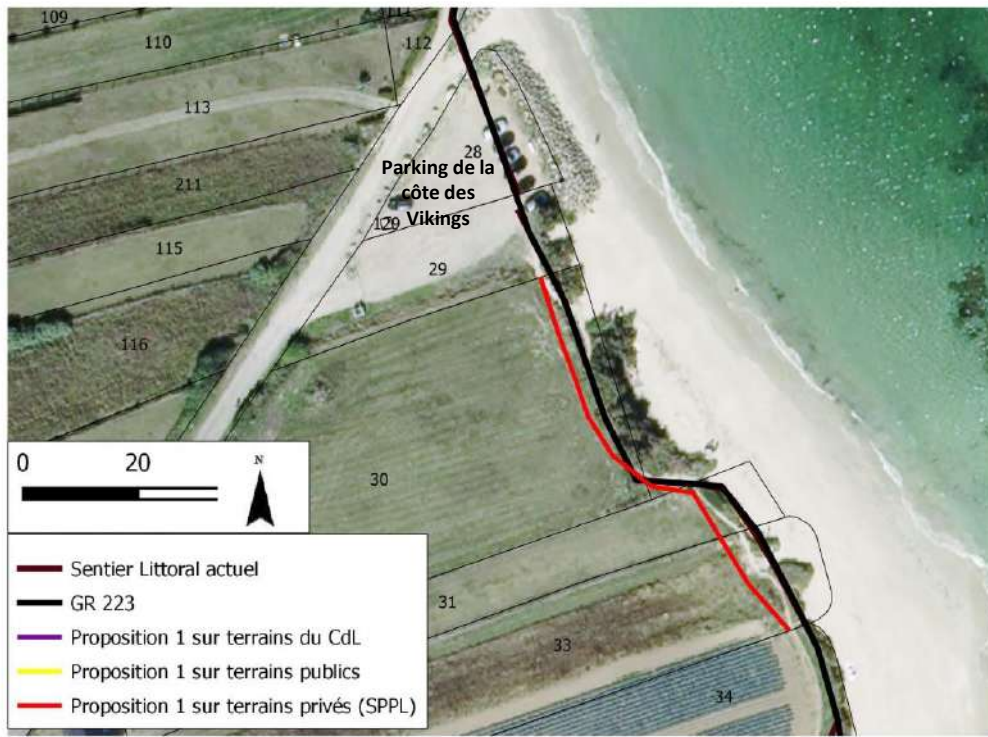
- Éviter le piétinement du petit cordon dunaire tout en continuant de passer le long de la côte

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- Nécessite une modification du tracé de la SPPL (procédure d'enquête publique) car la SPPL était initialement instaurée en tracé modifié sur le chemin d'exploitation au bout des parcelles, chemin qui n'existe plus aujourd'hui.

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Recul du chemin dans les parcelles 30, 31 et 33	Privé (SPPL)	80 m	Fourniture et pose d'une clôture agricole	1 000 €



9. GATTEVILLE-LE-PHARE : lieu-dit la Masse

NATURE DE LA DIFFICULTE



Érosion du sentier qui s'effondre sur la plage

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Limite de site Natura 2000 (directive Habitats)
Limite de ZNIEFF de type I et II



Le sentier s'écroule sur la plage ce qui favorise l'érosion

PROPOSITION

La proposition consiste à reculer le sentier suffisamment pour le pérenniser.



Emprise actuelle et future du cheminement (en blanc)

Intérêt de la proposition



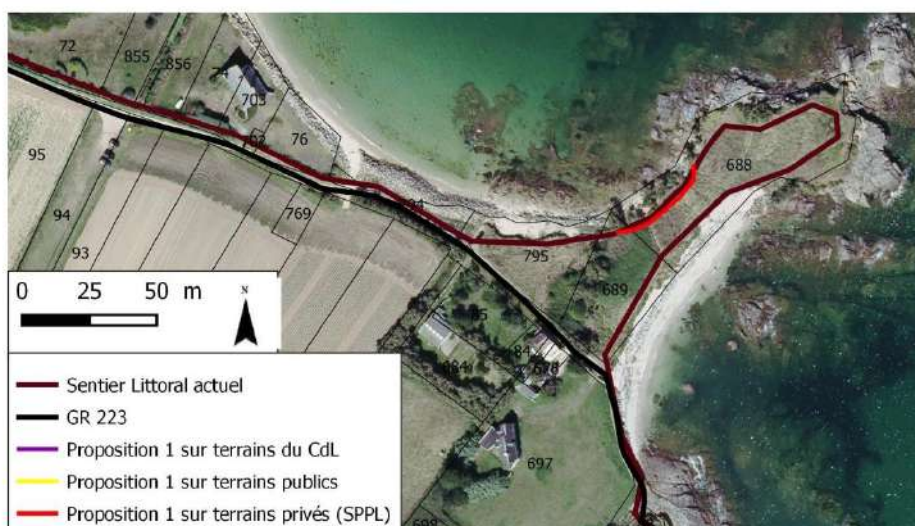
- Pérenniser le cheminement tout autour de la presqu'île qui offre une ambiance de bout du monde

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- SPPL en tracé de droit : le sentier peut être reculé sans dépasser l'emprise des 3 mètres

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Recul du sentier	Privé (SPPL)	30 m	Débroussaillage d'une nouvelle emprise de cheminement plus en retrait de la côte	100 €



10. GATTEVILLE-LE-PHARE : du « chemin rural des Péruquettes » au phare

NATURE DE LA DIFFICULTE



Érosion de la partie dunaire sur laquelle est instaurée la SPPL. Le piétinement favorise aussi le phénomène.



Passage inondé par grande marée

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Site Natura 2000 (directive Habitats)
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

La proposition consiste à reculer le sentier à l'intérieur des parcelles.



Intérêt de la proposition

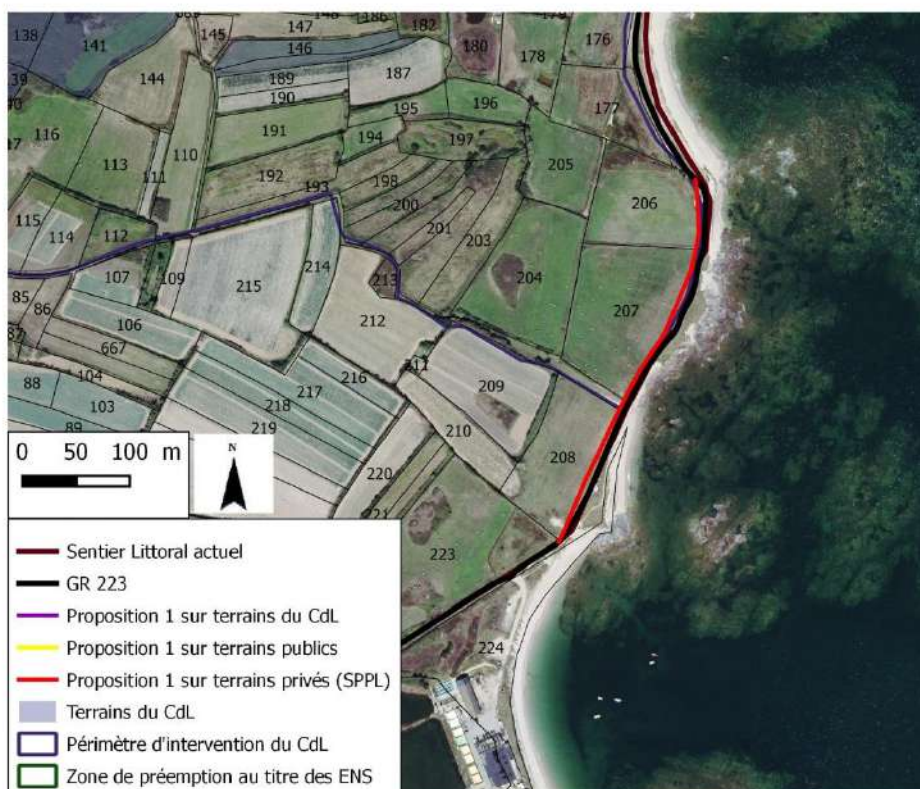


- Pérenniser le cheminement et la partie dunaire

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- SPPL déjà instaurée en tracé modifié sur les parcelles 207 et 208



Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Recul du sentier dans les parcelles OB 206, 207 et 208	Privé (SPPL)	380 m	Clôtures	4 180 €

11. GATTEVILLE-LE-PHARE : passage sur la RD 10 ou route du Phare

NATURE DE LA DIFFICULTE



Passage sur la RD 10 dont une partie sans accotement. Difficile cohabitation entre les voitures et les randonneurs à l'approche de ce site touristique majeur.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Site Natura 2000 (directive Habitats)
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION 1

La cohabitation entre les randonneurs et les voitures ne pose pas seulement un problème pour le cheminement littoral mais pour tous les touristes qui se rendent au phare. C'est un site touristique très fréquenté (40 000 visites/an pour le phare en 2014). L'enjeu de ce secteur concerne donc aussi les abords du site : dans une étude paysagère commandée par l'ex-CC de Saint-Pierre-Eglise, il est préconisé de réorganiser le stationnement et les circulations autour du phare. Le stationnement estival serait relégué dans un champ en amont ce qui réduirait considérablement la présence de la voiture sur la RD 10.

En attendant ce type de travaux importants, il pourrait être mis en place une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), un aménagement réversible qui a déjà fait ses preuves dans des situations similaires. Elle permet de favoriser la cohabitation piétons/véhicules en matérialisant l'emprise piétonne sur la chaussée et en réduisant la vitesse des véhicules.



Principe de la CVCB

Intérêt de la proposition



- Permet de réduire la vitesse des véhicules et de matérialiser le partage de la chaussée (le cheminement reste toutefois sur la route)
- La peinture au sol est certes peu satisfaisante d'un point de vue paysager mais l'aménagement est facilement réversible

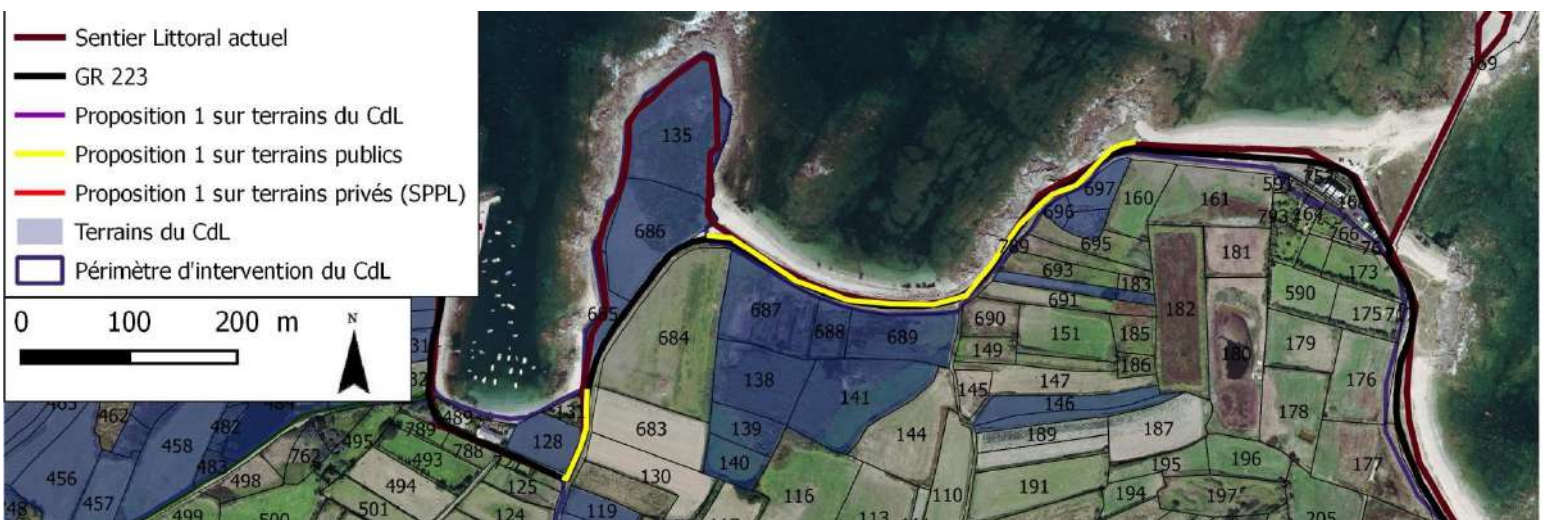
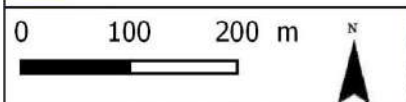
Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Solution très simple mais qui nécessite un entretien à hauteur de **5 000 € par an** (réfection de la peinture tous les 2 ans)

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Mise en place d'une chaussée à voie centrale banalisée	Département	800 m	Peinture au sol	10 000 €

- Sentier Littoral actuel
- GR 223
- Proposition 1 sur terrains du CdL
- Proposition 1 sur terrains publics
- Proposition 1 sur terrains privés (SPPL)
- Terrains du CdL
- Périmètre d'intervention du CdL



PROPOSITION 2

L'étude paysagère préconisait l'installation de potelets pour empêcher le stationnement le long de la route.



Très peu d'accotement et stationnement le long de la route l'été

Intérêt de la proposition



- Valoriser l'ensemble du site en éliminant les conflits d'usage entre piétons, automobiles et stationnement.
- Permettre en même temps la restauration de la côte dunaire dégradée par le stationnement

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- Nécessite de trouver un champ pour le stationnement (privé)
- Les potelets doivent être installés à une distance minimale de la chaussée
- Nécessité de travaux importants pour l'installation des potelets

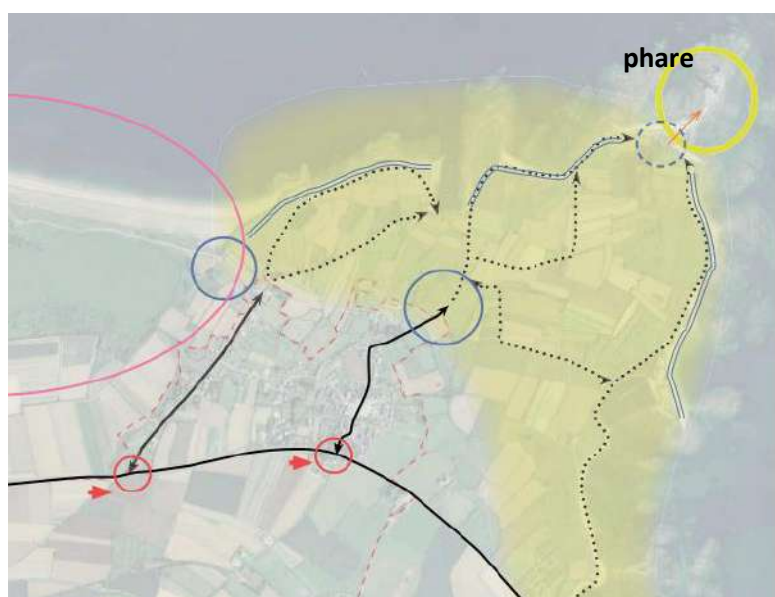


Schéma d'intention pour la réorganisation des flux autour du phare (Vert Latitude)



Proposition de potelets pour empêcher le stationnement sur les bas-côtés (Vert Latitude)

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Plots le long de la RD 10	Département	600 m	Potelets bois	34 270 €

12. GATTEVILLE-LE-PHARE / VICQ-SUR-MER / FERMANVILLE : Cordon dunaire tout le long du littoral

NATURE DE LA DIFFICULTE



Impact négatif du cheminement sur la dune : pour prendre de la hauteur et avoir la vue sur mer, beaucoup de randonneurs s'éloignent du sentier situé derrière la dune au profit de la crête de dune. Cette pratique dégrade la végétation et favorise l'érosion du cordon dunaire.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Cordons dunaires particulièrement fragiles (présence de gravelots, de choux marins...)
Arrêté de protection de biotope
Site Natura 2000 (directive Habitats)
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

Il est préférable de continuer à faire passer le cheminement au niveau des cordons dunaires pour continuer à sensibiliser et responsabiliser les promeneurs à la fragilité des dunes. L'alternative qui consiste à dévier le cheminement de certains cordons dunaires a été étudiée mais la fréquentation n'en sera que plus diffuse et ne permettra pas une sensibilisation durable sur ces milieux. Pour éviter qu'ils marchent en crête de dune, il faut rappeler très régulièrement de rester sur les chemins balisés pour ne pas dégrader la dune. Cela peut se faire par des bornes très simples visibles en un coup d'œil, réitérés régulièrement aux différents accès carrossables. De plus, un balisage prononcé, sur les poteaux des clôtures ou sur tout autre support équivalent, permettrait aux randonneurs de bien identifier le cheminement, ce qui n'est pas toujours facile aujourd'hui. Cela limitera les écarts au cheminement même si une partie des randonneurs continueront probablement à marcher en crête de dune.

Intérêt de la proposition



- Sensibilisation des randonneurs à la fragilité des espaces traversés
- Éviter un maximum de piétinement sur la crête de dune sans aménagement

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Dune CdL et communale



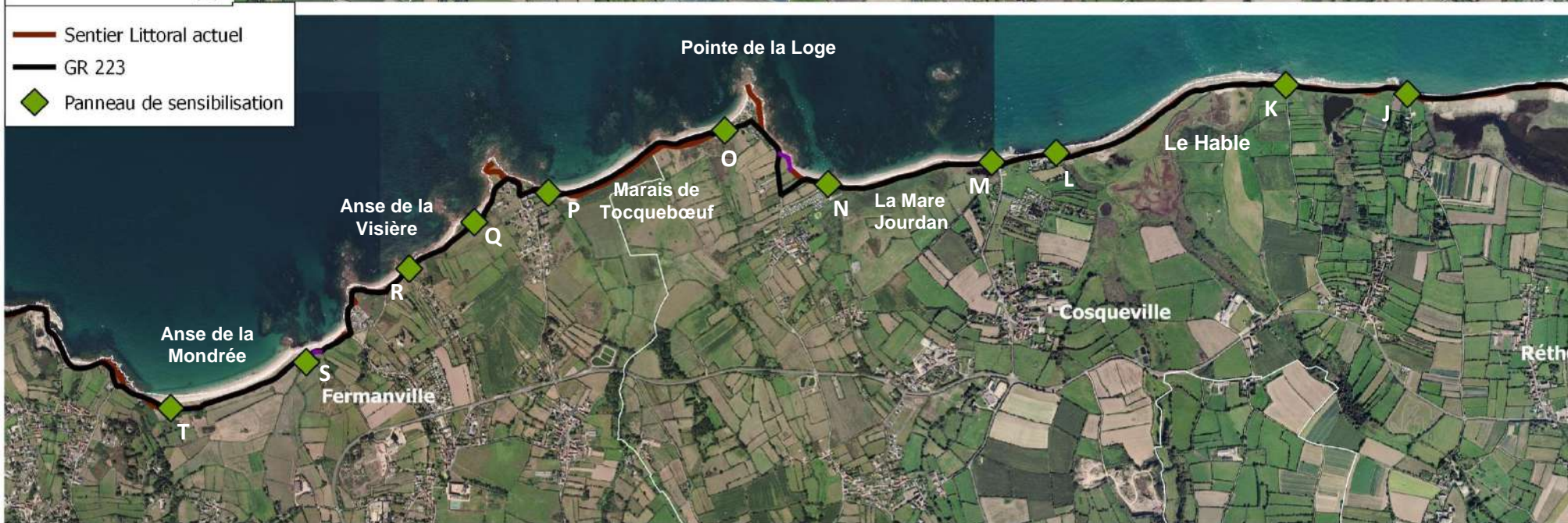
Cordon dunaire de Vrasville : les randonneurs marchent souvent sur la crête de dune pour prendre de la hauteur et profiter de la vue sur mer qu'ils n'ont pas derrière le cordon dunaire

Panneaux	Lieu précis	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
ABC	Cordon dunaire de Gattermare (3 accès depuis route)	Public	1 700 m	3 panneaux + 3 supports	75 €
DEFGHI	Cordon dunaire de Néville (6 accès depuis route)	Public	2 500 m	6 panneaux + 6 supports	150 €
JKL	Cordon dunaire de Le Hable (3 accès depuis route)	Public	3 800 m	3 panneaux + 3 supports	75 €
MN	Cordon dunaire de la Mare Jourdan (2 accès depuis route)	Public	1 000 m	2 panneaux + 2 supports	50 €
OP	Cordon dunaire du marais de Tocquebœuf (2 accès depuis route)	Public	850 m	2 panneaux + 2 supports	50 €
QRST	Cordon dunaire de l'anse de la Visière et de la Mondrée (4 accès depuis route)	Public	1 650 m	4 panneaux + 4 supports	100 €
Total			11 500 m		500 €



Type de panneau et de formulation qui pourraient être utilisés : un message clair et lisible en un coup d'œil





13. FERMANVILLE : entre Fréval et la plage de la Mondrée

NATURE DE LA DIFFICULTE



Problèmes d'érosion du cordon dunaire qui s'accroît. Une rivière sort de son lit. Le cheminement empêche le cordon dunaire d'évoluer normalement en reculant.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Cordons dunaires particulièrement fragiles (présence de gravelots, de choux marins...)
Arrêté de protection de biotope
Site Natura 2000 (directive Habitats)
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

Le chemin situé derrière le cordon dunaire empêche celui-ci de reculer naturellement. Ceci a eu pour conséquences la formation d'une brèche, qui, même si elle a été récemment comblée, a fragilisé le cordon dunaire. Par ailleurs, un petit ruisseau vient inondé le chemin. Pour empêcher ces deux phénomènes, il faudrait reculer le cheminement sur la parcelle CdL située juste derrière, en contrehaut du chemin actuel. A plus long terme, lorsque le CdL en aura la maîtrise foncière, le cheminement pourra être prolongé sur les parcelles à côté pour rejoindre le plus en aval possible la dune de la Mondrée.

Intérêt de la proposition



- Laisser évoluer le cordon dunaire et le milieu naturel associé
- Pérenniser la continuité du sentier en anticipant l'érosion du cordon dunaire

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Parcelles CdL

Emplacement futur du cheminement

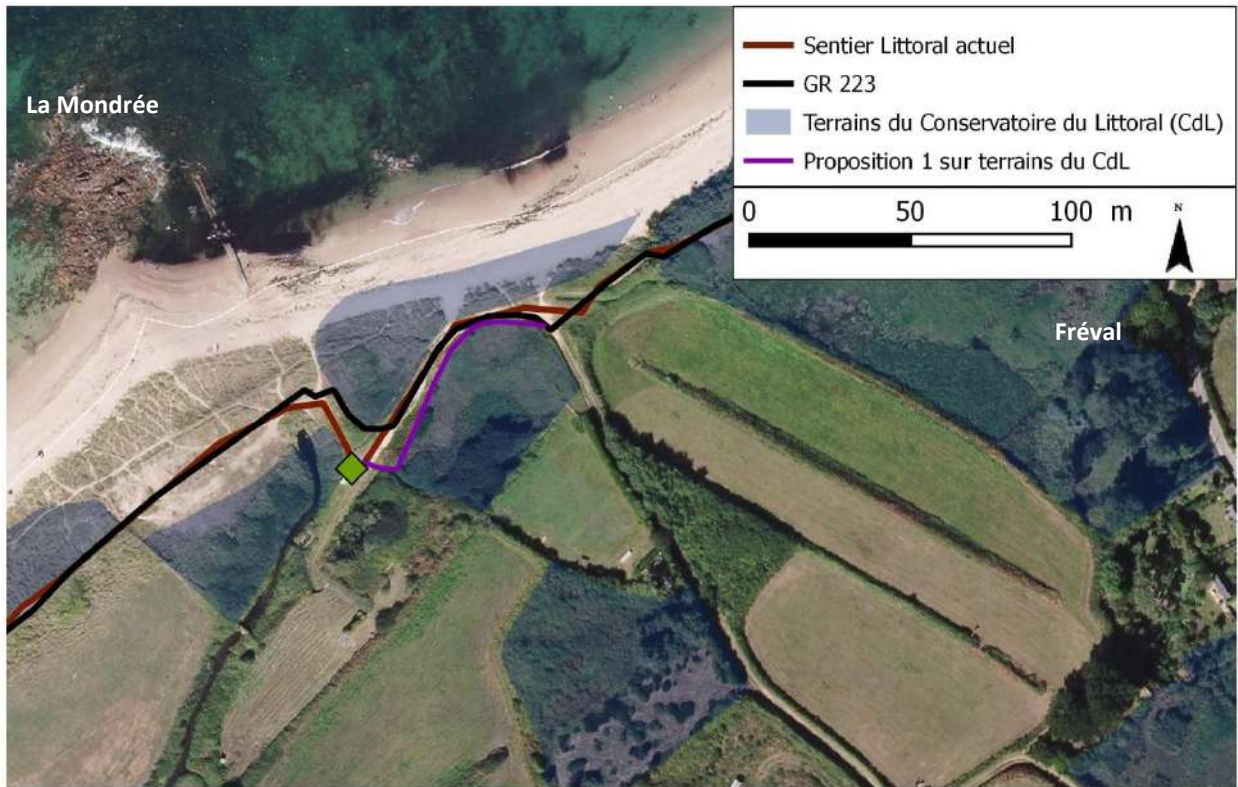
Emplacement actuel du cheminement



Une cheminement au bord de la parcelle CdL, légèrement en hauteur, offrirait une vue plus lointaine sur l'anse de la Mondrée

La brèche dans le cordon dunaire en février 2017, avant son colmatage, et le ruisseau inondant le chemin.

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Passage au bord des parcelles 1034 et 1035	CdL	85 m	Déplacement de la barrière agricole et de la clôture à moutons sur 70 m Débroussaillage au fond de la parcelle et ramassage/évacuation Création de 4 marches en rondins de bois pour descendre le talus et rejoindre le cheminement actuel	1 250 €



14. FERMANVILLE : anse des Longs Camps

NATURE DE LA DIFFICULTE



Érosion : le sentier s'est effondré les randonneurs sont obligés de descendre sur le sable

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Site Natura 2000 (directive Habitats)
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

Il est nécessaire de reculer de quelques mètres la clôture dans la parcelle privée (parcelle non exploitée) puisque la continuité est assurée de part et d'autre de cette parcelle.

Intérêt de la proposition

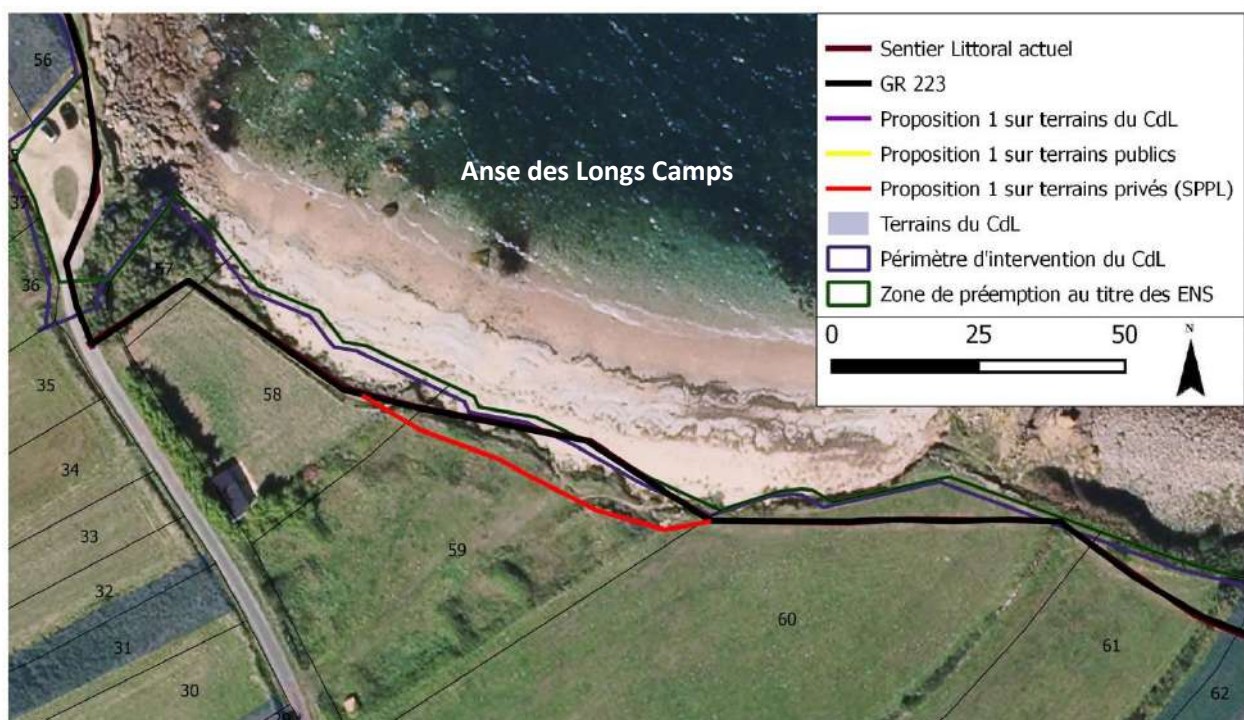


- Assurer la continuité du sentier
- Éviter la descente des randonneurs sur la plage qui amplifie l'érosion

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- SPPL déjà instaurée en tracé modifié



Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Déplacement de l'emprise du sentier de quelques mètres dans la parcelle OD 59	Privé (SPPL)	60 m	Débroussaillage de l'emprise du cheminement Déplacement de la clôture	750 €

15. FERMANVILLE : pointe du Brick

NATURE DE LA DIFFICULTE



Passage sur 300 mètres sur la RD 116 dont 180 m particulièrement dangereux dans le virage où il n'y a pas la place de marcher derrière la glissière. Le GR® contourne ce passage par la route et les chemins sur les hauteurs des falaises.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



ZNIEFF de type II (falaises de granite et landes)
Zone de préemption au titre des ENS

PROPOSITION 1

La seconde proposition consiste à rester sur l'accotement de la RD 116 et à améliorer la sécurité en déplaçant la glissière de sécurité pour avoir une emprise de cheminement plus large.



Passage dangereux et étroit dans le virage au pied des falaises

Intérêt de la proposition



- Conserver le cheminement le long du littoral mais il reste au bord de la route ce qui est peu satisfaisant

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- Aménagement routier

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Amélioration de la sécurité sur l'accotement de la route	Département	180 m	Déplacement de la glissière de sécurité	12 000 €

PROPOSITION 2

La première proposition consiste à monter sur le rocher du Grand Castel par un chemin existant. Au sommet, il y a un belvédère avec une vue panoramique sur tout le Val de Saire et une table d'orientation. C'est en partie ce tracé qu'emprunte le GR® mais il nécessite de traverser 2 fois la RD 116.

Intérêt de la proposition



- Enlever la fréquentation piétonne de la route à l'endroit le plus dangereux (mais cela nécessite toutefois de traverser 2 fois la route)
- Augmentation de 25% de la distance parcourue et dénivelé important

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

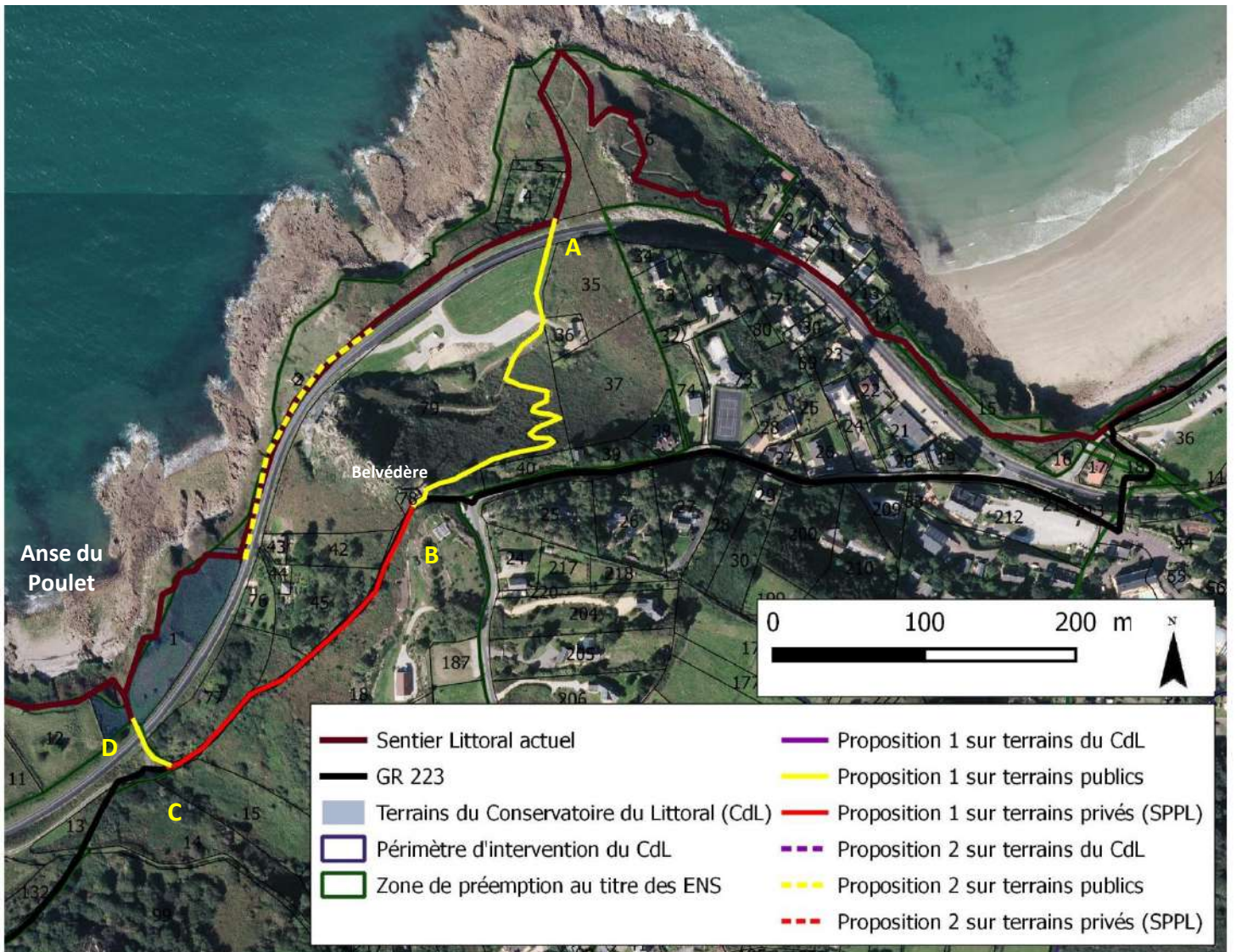
FACILE

- Sentiers existants

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Sentier qui monte jusqu'à la table d'orientation (parcelle AB 79)	Département	320 m	2 panneaux pour prévenir de la traversée de la route	50 €
BC	Chemin le long de la parcelle AC 18 emprunté par le GR	Privé (sentier déjà emprunté par le GR)	250 m		
CD	Route	Département	40 m		
Total			610 m		50 €



Vue panoramique sur la côte du Val de Saire depuis le belvédère sur les falaises de granite



16. URVILLE-NACQUEVILLE : entre le bourg et Landemer

NATURE DE LA DIFFICULTE



Érosion importante (environ 15 mètres en 15 ans), le sentier s'est effondré. Un arrêté municipal interdit le passage et le GR® assure la continuité par le hameau Capel.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone humide dans la parcelle n°874
Zone d'intervention du CdL et zone de préemption au titre des ENS
Site Classé

Un nouveau tracé en retrait du trait de côte a été soumis à enquête publique en 2013 mais n'a pas été instauré par arrêté. En dépit d'un avis favorable à la suite de l'enquête publique, le projet n'avance plus car d'une part, il y a des opposants au projet et d'autre part, il est en attente du devenir des parcelles 114, 115 et 198 classées en « zone à urbaniser » dans le PLU qui doit être renouvelé prochainement.

PROPOSITION 1

La proposition n°1 consiste à rouvrir le sentier le long du trait de côte. En effet, la plupart des parcelles étant cultivées, il n'y a pas la contrainte des clôtures à déplacer au fur et à mesure de l'érosion. Pour cela, il faudrait une emprise suffisamment large le long des parcelles pour ne pas que les randonneurs marchent trop près du trait de côte car cela favorise son érosion. Pour diminuer le phénomène d'érosion qui est surtout marqué autour de la route dite « issue aux moines », l'enrochement et la cale effondrée devraient être enlevés d'autant plus qu'ils posent un problème de sécurité pour les promeneurs qui s'écarteraient du sentier



La continuité de ce secteur très fréquenté devrait être rapidement rétablie

Intérêt de la proposition



- Rétablissement rapide d'un sentier sécurisé et agréable sur ce secteur très fréquenté (proche de l'agglomération cherbourgeoise)
- Sentier en bord de mer

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- Nécessite légalement une modification de la SPPL car certaines parcelles sur lesquelles elle était instaurée n'existent plus
- Déplacement de la passerelle mobile et des ouvertures de haie au fur et à mesure de l'érosion



Ouvertures dans les haies et les murets à recréer



La cale qui s'effondre de tempête en tempête pose de surcroît un problème global de sécurité du public

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Recul du cheminement sur une emprise de 10 mètres le long du rivage	Privé	1 400 m	Ouverture dans les haies (dont certaines avec muret) à environ 10 à 15 mètres du rivage Passerelle sur pieux en bois de 8 m de long sur le ruisseau « Le Caudar » à 15 mètres du rivage	11 505 €

PROPOSITION 2

La seconde proposition reprend en grande partie le tracé de l'enquête publique de 2013 : il suit la RD 45 en haut des parcelles. Ce tracé, situé sur un secteur très fréquenté car proche de l'agglomération cherbourgeoise, a l'avantage d'être plus durable et nécessitera peu de réaménagements.



Tronçon cd : emplacement du futur sentier à l'intérieur des parcelles le long de la RD 45

Intérêt de la proposition



- Tracé durable face à l'érosion sur un secteur très fréquenté du sentier littoral (proche de l'agglomération cherbourgeoise)
- Vue d'ensemble sur la mer et les massifs de la Hague à l'horizon depuis le tracé proposé
- Passage en face du manoir de Dur Ecu

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une modification du tracé de la SPPL
- Sentier devant les barrières d'accès des parcelles

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
ab	Chemin carrossable	Privé	335 m	-	0 €
bc	Trottoir de la RD 45	Département	90 m	-	0 €
cd	Parcelles privées le long de la RD 45	Privé	1 010 m	Ouverture dans les haies et dans les murets + 3 chicanes Clôtures dans les parcelles pâturées Passerelle sur pieux en bois de 4 m de long sur le ruisseau « Le Caudar »	11 230 €
Total			1 435 m		11 230 €



Tronçon ab : chemin carrossable privé



Tronçon bc : trottoir devant les maisons et la parcelle 296

PROPOSITION 3

Pour éviter le secteur le plus dangereux de la RD 45 où il n'y a pas d'accotement, le GR a été dévié par les petites routes du hameau Capel puis redescend par le chemin des Houx. Il reste alors 450 mètres sur la RD 45 où la sécurité des randonneurs pourrait être améliorée avec un entretien régulier de la végétation sur le trottoir.

Intérêt de la proposition



- Le passage par le hameau Capel permet de prendre de la hauteur et d'avoir une vue d'ensemble sur la mer
- Passage près du manoir de Dur Ecu

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

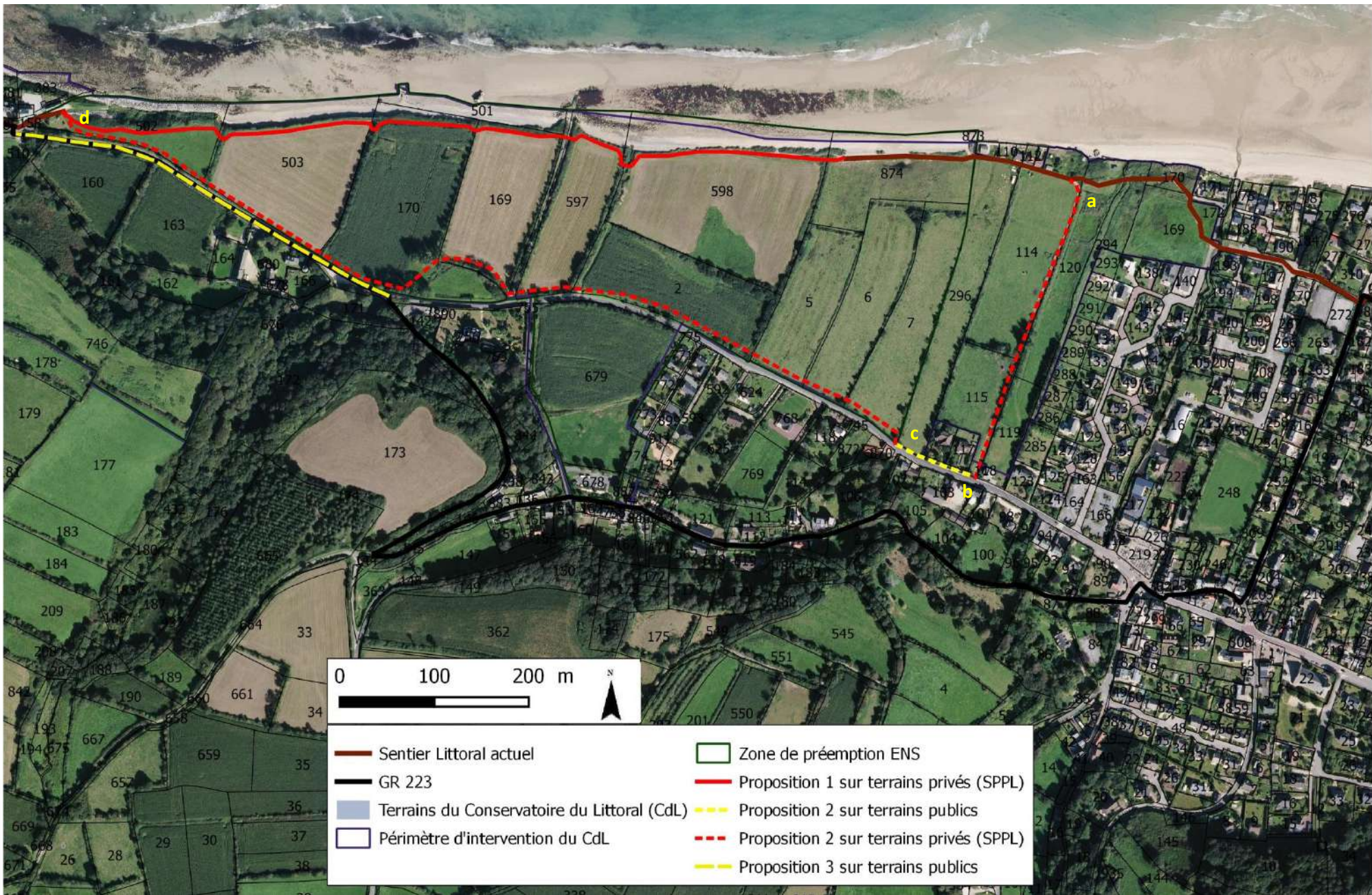
- Routes existantes



La déviation vers le hameau Capel permet de prendre de la hauteur



Couper la végétation permettrait aux randonneurs de marcher sur le trottoir (largeur de 1 à 1,2 m)



17. OMONVILLE-LA-ROGUE : le Laye (partie Est)

NATURE DE LA DIFFICULTE



La continuité est assurée sur les galets du DPM ce qui est peu satisfaisant pour l'habitat naturel que constitue ce milieu.



Le cheminement sur les galets est pas confortable.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Cordon de galets favorable à la présence des choux marins et la nidification des gravelots
Zone Natura 2000 (directives Habitats et Oiseaux)
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

La zone arrière au cordon de galets ne permet pas de mettre en place un sentier classique au bord des parcelles puisque c'est une roselière. Environ la moitié de cette roselière est propriété du Conservatoire du Littoral, l'autre moitié est privée. Il serait intéressant de réfléchir à la mise en place d'un platelage (à une dizaine de mètres maximum du cordon de galets pour ne pas créer un trop fort dérangement dans la roselière). Le platelage pourrait dans un premier temps être installé dans la parcelle CdL puis prolongé dans la parcelle privée lorsque celle-ci sera acquise. Cependant, il faut peser le pour et le contre de cet aménagement car la roselière a peut-être un potentiel écologique plus important que le cordon de galets.

La seule proposition alternative serait de dévier le cheminement sur la RD 45, ce qui est peu satisfaisant pour la qualité du cheminement.

Intérêt de la proposition

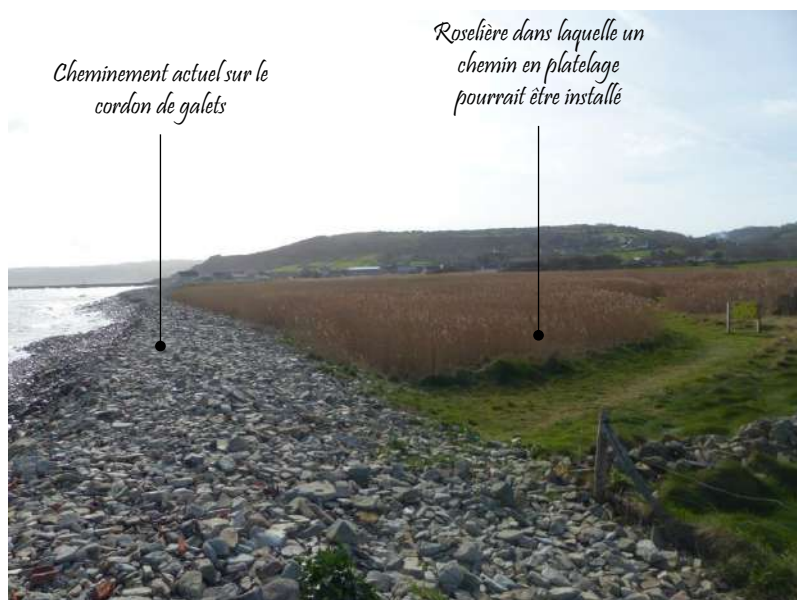


- Réduire fortement le dérangement du cordon de galets afin de favoriser la reproduction des gravelots
- Le platelage constitue une canalisation de la fréquentation par le confort : les randonneurs emprunteront ce nouveau chemin sans hésiter
- Intérêt pédagogique du passage dans la roselière, surtout qu'elle est idéalement située à côté du bourg d'Omonville-la-Rogue
- Expérience intéressante sur le sentier littoral à l'échelle de la Manche

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Ce platelage ne peut être installé dans l'immédiat que sur la parcelle CdL
- Acquisition foncière de 4 parcelles qui pour le moment ne sont comprises, ni dans la zone de préemption ENS, ni dans la zone d'intervention du CdL

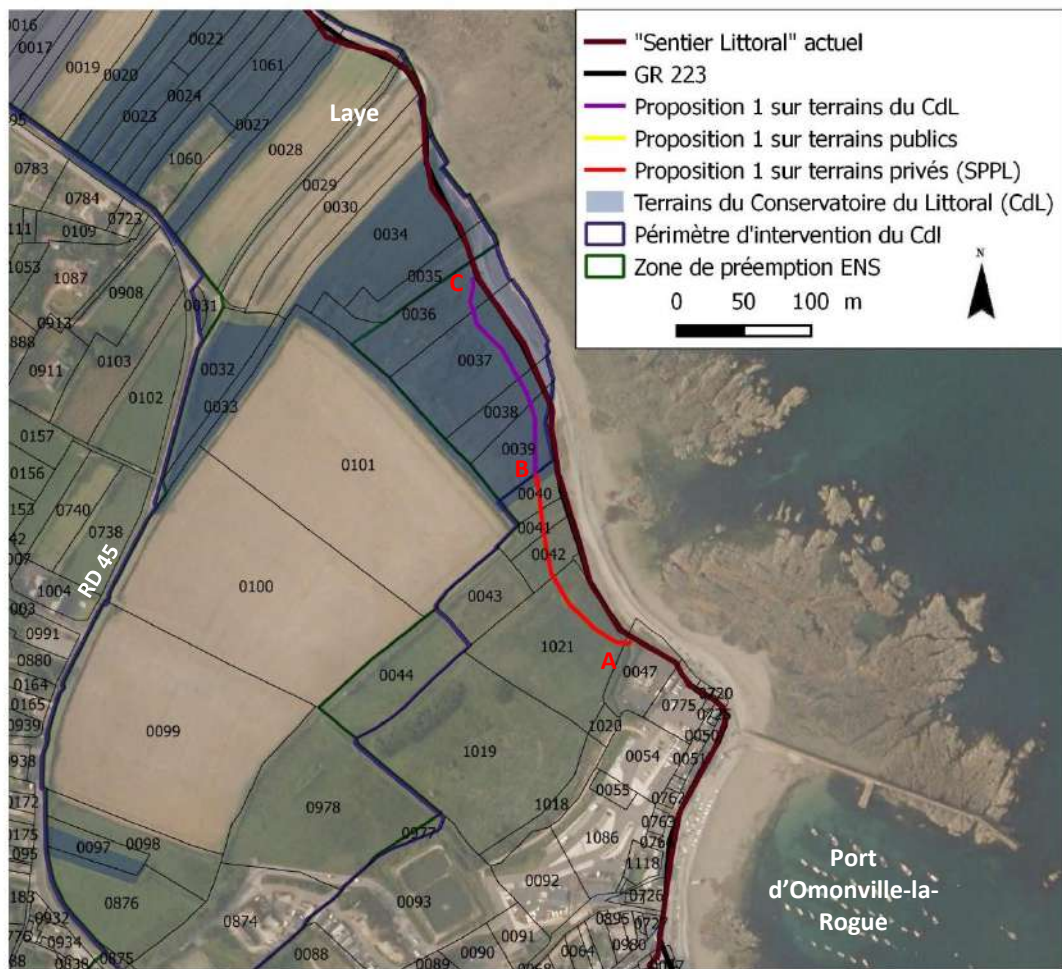


Cheminement actuel sur le cordon de galets

Roselière dans laquelle un chemin en platelage pourrait être installé

La partie Conservatoire du Littoral de la roselière

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Prolongement du platelage une fois les parcelles OA 40, 41 42 et 1021 acquises	Privé	160 m	Fourniture et pose de platelage bois posé sur pieux de 1 m (150 €/mL)	32 000 €
BC	Chemin en platelage dans la roselière	CdL	160 m	Fourniture et pose de platelage bois posé sur pieux de 1 m (150 €/mL)	32 000 €
Total			320 m		64 000 €



La seule alternative sur voies existantes est d'emprunter la RD 45, ce qui n'est pas satisfaisant pour le confort, la sécurité et la qualité du cheminement qui serait en outre rallongé

18. OMONVILLE-LA-ROGUE : le Laye (partie Ouest)

NATURE DE LA DIFFICULTE



La continuité est assurée sur les galets du DPM ce qui est peu satisfaisant pour l'habitat naturel que constitue ce milieu.



Le cheminement sur les galets est pas confortable.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Cordon de galets favorable à la présence des choux marins et la nidification des gravelots
Zone Natura 2000 (directives Habitats et Oiseaux)
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

La proposition consiste à mettre en place le sentier sur les parcelles derrière le cordon de galets.



Emplacement futur du cheminement

Intérêt de la proposition



- Pérenniser le sentier dans les parcelles
- Réduire le dérangement du cordon de galets et le laisser naturellement reculer pour qu'il continue à constituer une barrière contre l'érosion

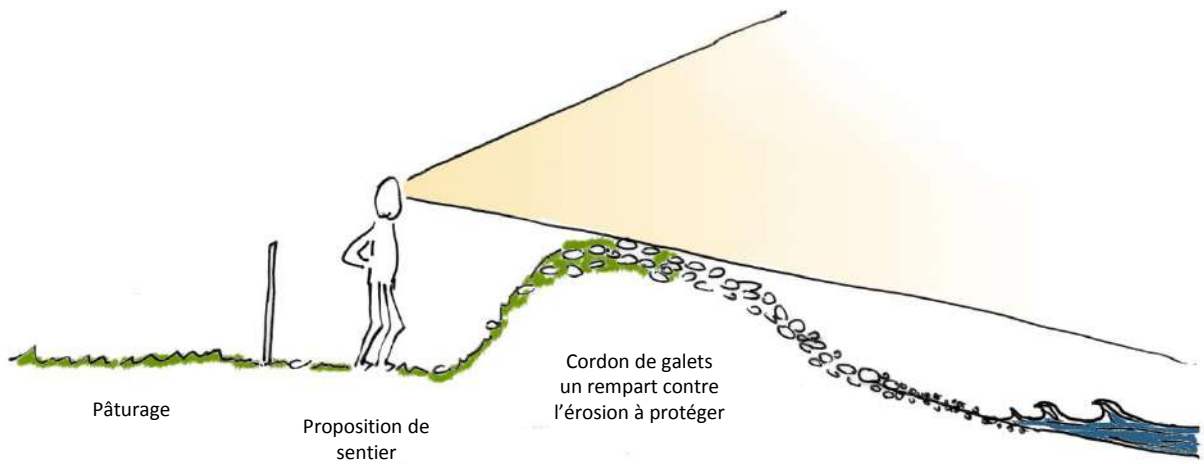
Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

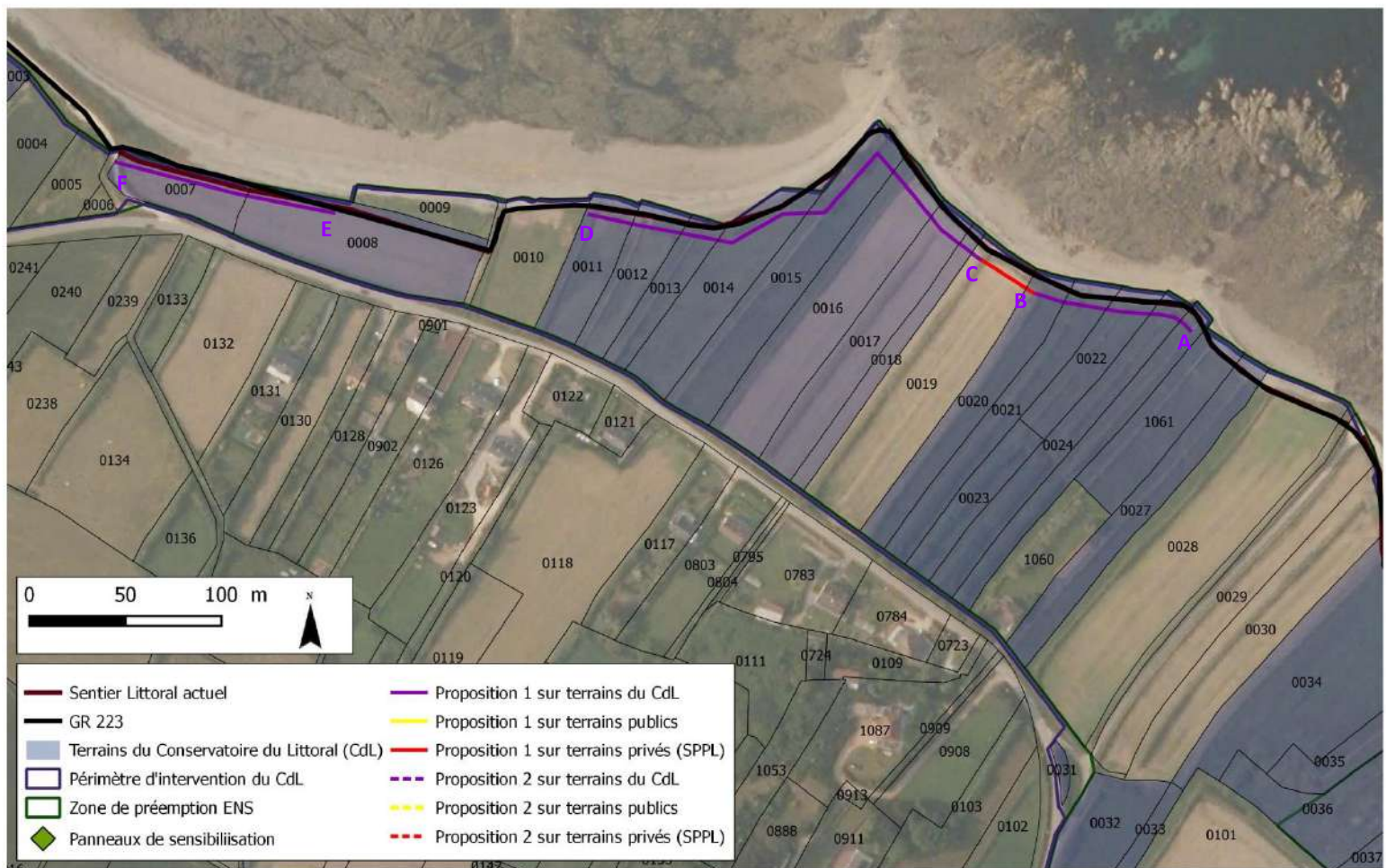
- Parcelles CdL et privées (emprise de la SPPL de droit inscrit dans l'arrêté mais dont le sentier n'a jamais été installé)

Le Cordon de galets recule doucement vers les parcelles

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Mise en place d'un sentier dans les parcelles OA 20, 21, 22, 24 et 25	CdL	85 m	Débroussaillage	1 590 €
BC	Mise en place d'un sentier dans la parcelle OA 19	Privé (SPPL)	35 m	Ouverture dans les murets	530 €
CD	Mise en place d'un sentier dans les parcelles OA 11 à 18	CdL	245 m	Fourniture et pose de clôtures	3 160 €
EF	Mise en place d'un sentier dans les parcelles OA 7 et 8	CdL	115 m	Chicane (pour les motos) à l'entrée de la parcelle OA 8	1 990 €
Total			480 m		7 270 €



Même s'il est moins en hauteur, le cheminement en arrière du cordon de galets permet de conserver une certaine visibilité sur la mer.



19. OMONVILLE-LA-PETITE : anse Saint-Martin

NATURE DE LA DIFFICULTE



Érosion du sentier qui menace de s'effondrer

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Plage de sable grossier et galets favorable à la présence des choux marins et la nidification des gravelots
Arrêté de protection de biotope
Zone Natura 2000 (directives Habitats et Oiseaux)
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
Site Classé, ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

Il est nécessaire de reculer ce sentier dans la parcelle privée afin de pérenniser ce sentier qui menace de s'effondrer.



Emplacement futur du cheminement

Intérêt de la proposition



- Pérenniser le sentier dans les parcelles
- Réduire le dérangement du cordon de galets

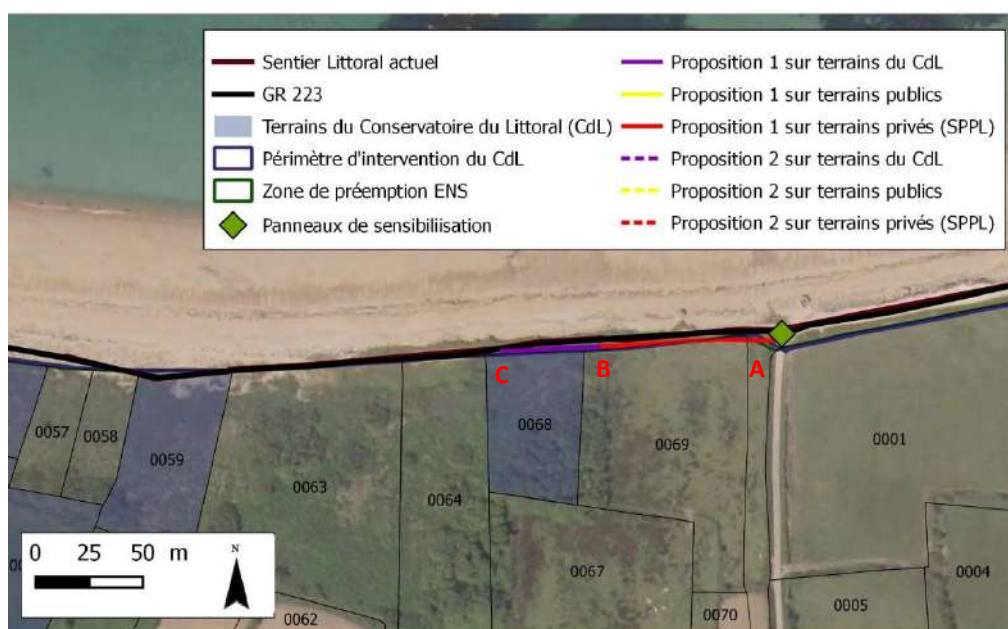
Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- SPPL de droit : pas de modification nécessaire pour reculer le sentier

Le sentier doit être reculé dans la parcelle OA 69

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Recul du sentier de quelques mètres dans la parcelle OA 69	Privé (SPPL de droit)	85 m	Recul de la clôture 5 emmarchements entre les parcelles OA 69 et OA 68 (différence de niveau de 1 m)	1 170 €
BC	Recul du sentier sur la parcelle OA 68	CdL	45 m	Débroussaillage de l'emprise du cheminement	60 €
Total			130 m		1 230 €



20. OMONVILLE-LA-PETITE : anse Saint-Martin

NATURE DE LA DIFFICULTE



La continuité est assurée sur la plage ce qui n'est pas satisfaisant pour la préservation de ce milieu fragile.



Le cheminement sur les galets n'est pas confortable.



Arrêté de protection de biotope « Cordons dunaires à chou marin » favorable à la présence des choux marins et la nidification des gravelots
Zone Natura 2000 (directives Habitats et Oiseaux)
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION 1

La zone arrière de la plage est humide et ne permet donc pas la mise en place d'un sentier au sec. A long terme, l'idéal serait d'installer le même type de platelage qu'à la roselière située au lieu-dit Le Laye à Omonville-la-Rogue mais la maîtrise foncière du CdL ne le permet pas actuellement. Ainsi, l'acquisition des parcelles privées serait très intéressante compte tenu du potentiel écologique important de la zone (saulaie, roselière...). Pour l'instant, la solution consiste à trouver un équilibre entre fréquentation et habitat naturel en sensibilisant les randonneurs à la fragilité du milieu par des panneaux d'information. Les deux derniers couples nicheurs de gravelot à collier interrompu présents sur le site Natura 2000 nichent sur le haut de l'anse Saint-Martin.

Intérêt de la proposition



- Sensibiliser à la présence des gravelots et choux marins

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Terrains publics



Le passage du sentier littoral comme du GR® s'effectue, sur près d'1 km, sur la plage de sable grossier, qui fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope



Emplacement idéal du panneau, à l'entrée de l'anse



<http://www.ouest-france.fr>



<https://leodanjan.wordpress.com>

Exemple de panneaux d'information mis en place dans le Calvados et le Morbihan : emprunter le bas de plage et tenir les chiens en laisse sont les 2 mesures les plus importantes

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Panneaux de sensibilisation	DPM	1 400 m	Mise en place de 3 panneaux aux accès carrossables de l'anse Saint-Martin	150 €

PROPOSITION 2

La seconde proposition consiste à dévier le cheminement par la route des caps (RD 45) .

Intérêt de la proposition



- Intérêt paysager et confort des randonneurs moindre (RD 45) que sur la plage
- Quiétude de l'habitat naturel mitigée car les randonneurs préféreront continuer à couper sur la plage plutôt que de rejoindre la route
- Augmentation de 40% de la longueur du cheminement (par rapport au cheminement actuel)

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

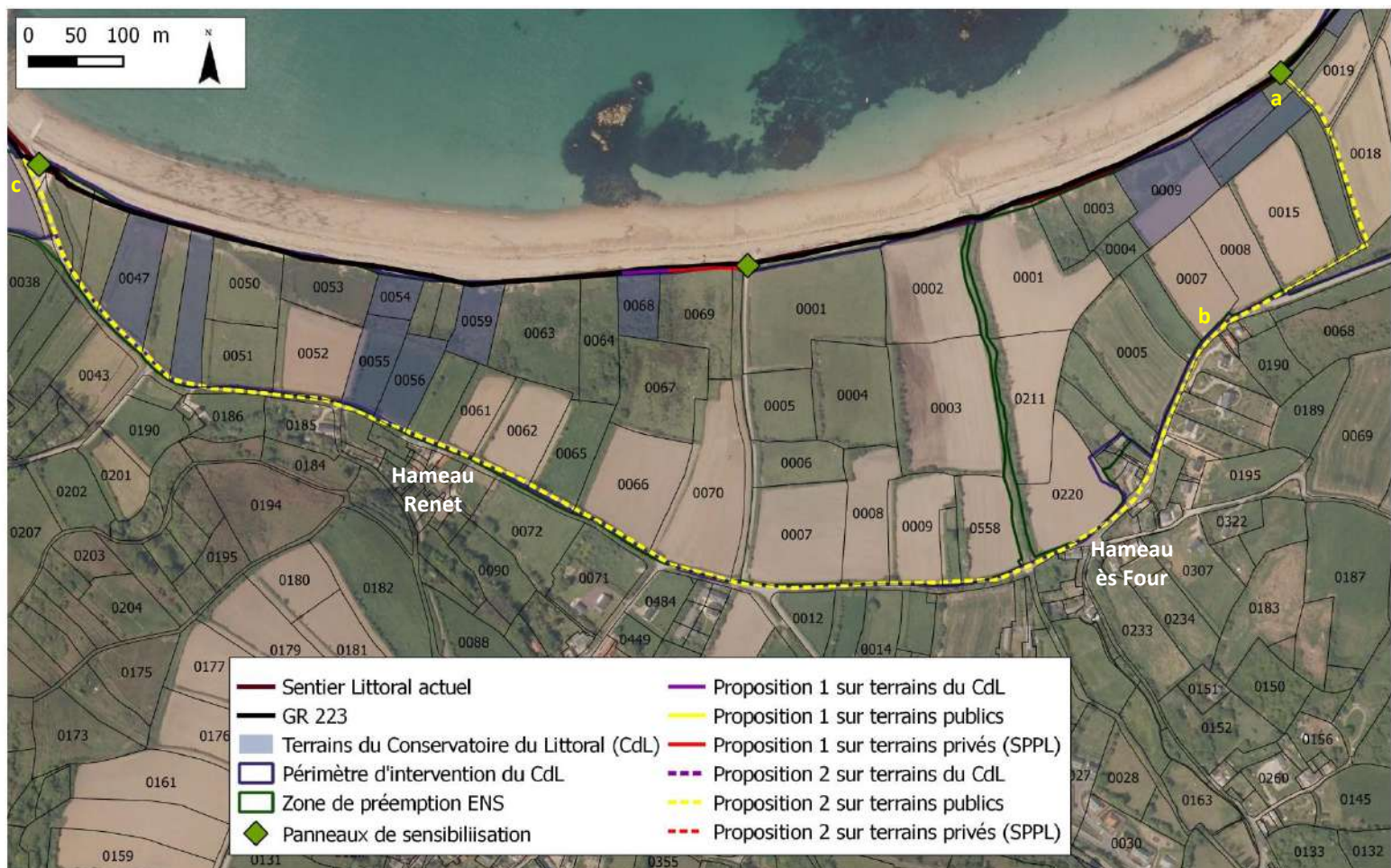
FACILE

- Routes existantes



Les vues depuis la RD 45 sont beaucoup moins saisissantes que depuis la plage

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
ab	Chemin de Sainte-Hélène	Commune (Digulleville)	330 m	-	0 €
bc	RD 45	Département	1 650 m	-	0 €
Total			1 980 m		0 €



21. SAINT-GERMAIN-DES-VAUX : entre la pointe du Nez et le port Racine

NATURE DE LA DIFFICULTE



Le sentier littoral comme le GR® passent environ 250 mètres sur la RD 45, route étroite et sans accotement



Zone Natura 2000 (directives Habitats et Oiseaux)
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

SENSIBILITE ECOLOGIQUE

PROPOSITION

La proposition consiste à créer un sentier au bord des parcelles sur le côté de la route



Intérêt de la proposition



- Supprimer le cheminement sur la route qui est pas sécurisé et peu confortable
- Continuer de profiter de la superbe vue depuis les parcelles surélevées

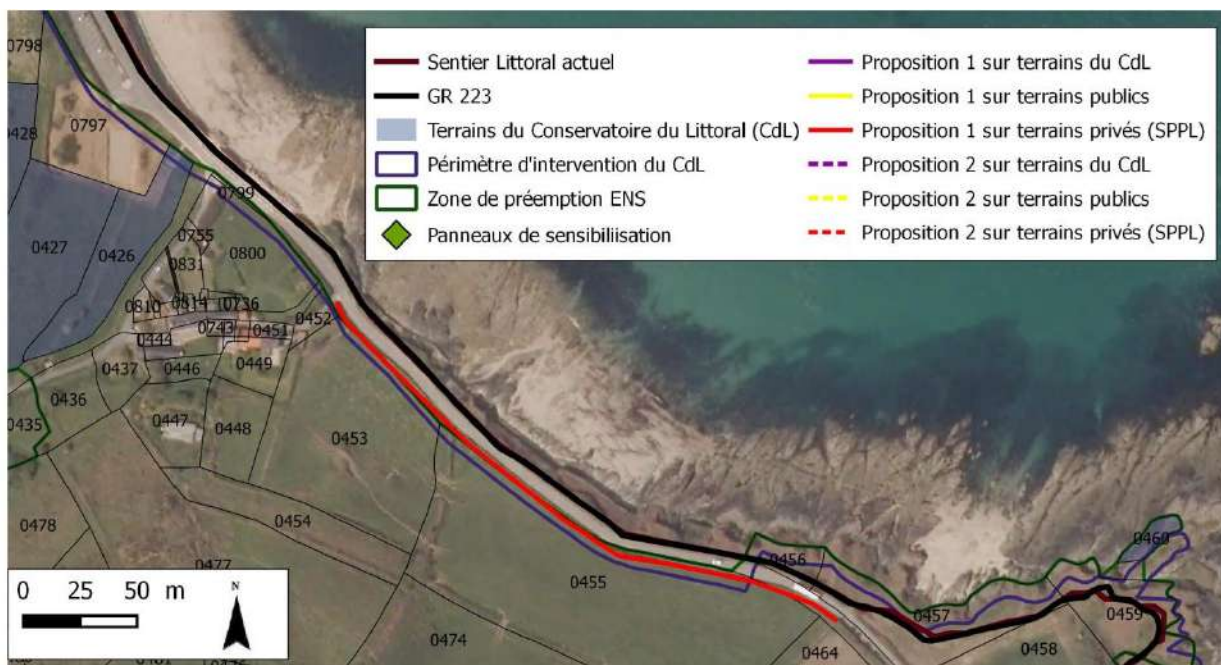
Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une négociation pour passer dans les propriétés privées (déjà entreprise par la DDTM mais qui n'a pour l'instant pas abouti)

La largeur de la route en bord de falaise ne permet aucun aménagement routier : la seule solution consiste à passer dans les champs longeant la route

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Création d'un sentier au bord des parcelles 452, 453 et 455	Privé non riverain du DPM	265 m	Pose d'un escalier et de 5 emmarchements 1 ouverture dans muret maçonné 1 ouverture dans muret+ haie Déplacement et/ou ajout d'une clôture tout le long	7 950 €



22. SANT-GERMAIN DES VAUX : cordon de galets de la pointe de la Loge au Nez Bayard

NATURE DE LA DIFFICULTE



La continuité est assurée sur les galets du DPM ce qui est peu satisfaisant pour l'habitat naturel que constitue ce milieu.



Le cheminement sur les galets est pas confortable.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Cordon de galets favorable à la présence des choux marins et la nidification des gravelots
Zone Natura 2000 (directives Habitats et Oiseaux)
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION 1

Les parcelles en arrière du cordon de galets sont humides, surtout en hiver. La proposition consiste à mettre un maximum de linéaire de sentier dans les parcelles lorsque la portance de sol le permet pour enlever un maximum de linéaire sur les galets. Ce sentier dans les parcelles sera moins praticable en hiver, saison pendant laquelle l'impact sur la nidification des gravelots est moindre. Ce sentier devra être bien balisé pour guider au maximum les randonneurs dans les parcelles (desquelles on voit moins bien la mer). En complément, des panneaux incitant à rester sur le sentier et tenir les chiens en laisse doivent être installés aux différents accès.



Intérêt de la proposition



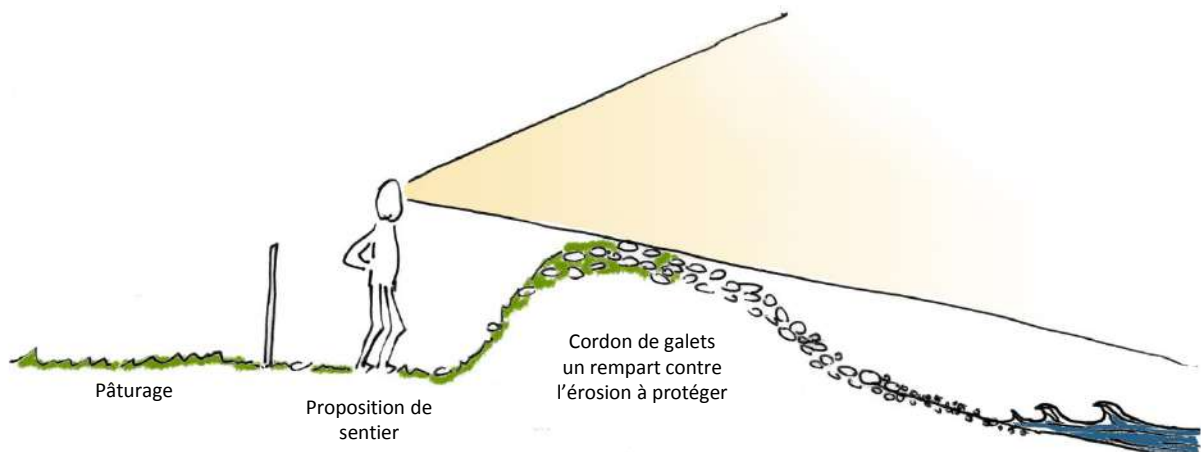
- Réduire le dérangement du cordon de galets tout en conservant un sentier en bord de mer

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- Parcelles CdL et privées (emprise de la SPPL de droit inscrit dans l'arrêté mais dont le sentier n'a jamais été installé)

Une grande partie du linéaire sur Saint-Germain-des-Vaux se fait sur le haut du cordon de galets



Même s'il est moins en hauteur, le cheminement en arrière du cordon de galets permet de conserver une certaine visibilité sur la mer.

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Recul du sentier dans les parcelles 76, 81, 82 et 85	CdL	120 m	4 ouvertures de muret Clôtures 1 panneau d'information	1 995 €
BC	Recul du sentier dans les parcelles 73 et 74	Privé	115 m	Clôtures	1 350 €
D	Bout de la RD 402	Département	-	1 panneau d'information	25 €
EF	Recul du sentier dans les parcelles 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44	CdL	200 m	Clôtures 7 ouvertures de muret	3 335 €
FG	Recul du sentier dans les parcelles 36 et 32	Privé	45 m	2 ouvertures de muret clôtures	815 €
GH	Recul du sentier dans les parcelles 28 et 31	CdL	40 m	3 ouvertures de muret clôtures	760 €
HI	Recul du sentier dans la parcelle 17	CdL	45 m	1 ouverture de muret Clôtures 1 panneau d'information	705 €
IJ	Recul du sentier dans les parcelles 424	Privé	20 m	1 ouverture de muret clôtures	390 €
JK	Recul du sentier dans les parcelles 15 et 13	CdL	75 m	2 ouvertures de muret clôtures	1 160 €
KL	Recul du sentier dans la parcelle 05 et platelage dans la moitié de la parcelles 05 et dans la 03	CdL	70 m	2 ouverture de muret + escalier en bois de 12 marches pour descendre 60 m de platelage Platelage dans la parcelle	15 700 €
LM	Platelage dans la parcelle 02	Privé	40 m	Platelage 2 ouvertures de muret	8 675 €
Total			770 m		34 910 €

PROPOSITION 2

A plus long terme, il faut réfléchir à une autre solution car même si l'érosion est faible dans ce secteur, la mer passe par-dessus le cordon de galets et déborde de plus en plus dans les parcelles (surtout par fortes marées) ce qui les rend impraticable. Une déviation par des chemins plus en retrait de la côte serait donc plus durable mais elle est beaucoup moins intéressante d'un point de vue paysager et nécessite de passer dans des parcelles agricoles et humides.



Tronçon EF : entrée du chemin privé

Intérêt de la proposition



- Dévier le cordon en arrière diminue la qualité paysagère du cheminement
- Diminue le dérangement du cordon de galets

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

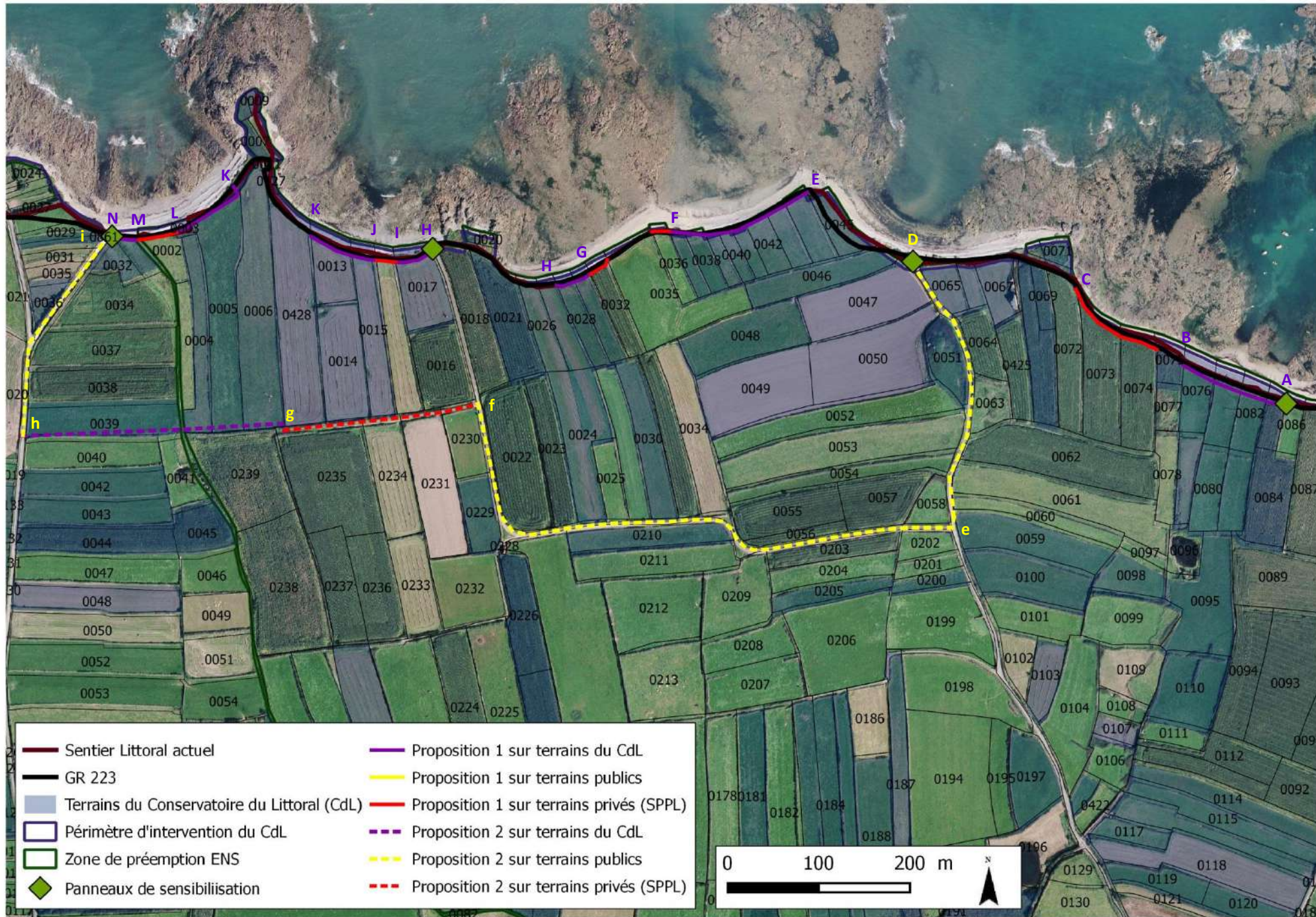
DIFFICILE

- Nécessite une modification du tracé de la SPPL dans le chemin privé

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Recul du sentier dans les parcelles 76, 81, 82 et 85	CdL	120 m	4 ouvertures de muret Clôtures 1 panneau d'information	1 995 €
BC	Recul du sentier dans les parcelles 73 et 74	Privé	115 m	Clôtures	1 350 €
de	RD 402	Département	315 m	1 panneau d'information	25 €
ef	Chemin	Commune de Saint-Germain-des-Vaux	650 m	-	0 €
fg	Chemin privé appartenant aux différents propriétaires riverains	Privé	210 m	-	0 €
gh	Création d'un sentier dans les parcelles agricoles	CdL	285 m	4 ouvertures de muret 2 chicanes 1 passerelle sur le ruisseau	7 190 €
hi	RD 401	Département	250 m	-	0 €
Total			1 945 m		10 560 €



Exemple de panneaux d'information mis en place dans le Calvados et le Morbihan : emprunter le bas de plage et tenir les chiens en laisse sont les 2 mesures les plus importantes



23. AUDERVILLE : cordon de galets de Goury

NATURE DE LA DIFFICULTE



La continuité est assurée sur le cordon de galets du DPM ce qui est peu satisfaisant pour l'habitat naturel que constitue ce milieu.



Le cheminement de 600 mètres sur les galets n'est pas confortable et pas accessible à un large public.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Cordon de galets favorable à la présence et la nidification des gravelots avec une zone humide derrière
Intérêt géologique et paysager du cordon de galets
Zone Natura 2000 (directives Habitats et Oiseaux)
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
Site Classé, ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

La proposition consiste à contourner le cordon de galets ainsi que la zone humide adjacente en traversant une parcelle propriété du Conservatoire du Littoral pour rejoindre le chemin communal en arrière de la zone humide.



Intérêt de la proposition



- Réduction du dérangement du cordon de galets et de la zone humide
- Angle de vue sur Goury différent depuis le chemin communal
- Sol du chemin plus adapté à la randonnée que les galets
- Accessibilité à un large public contrairement au cheminement actuel sur les galets

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Parcelles CdL et chemin communal

En déviant le sentier, les randonneurs seront peu tentés sur le cordon de galets car la marche y est difficile

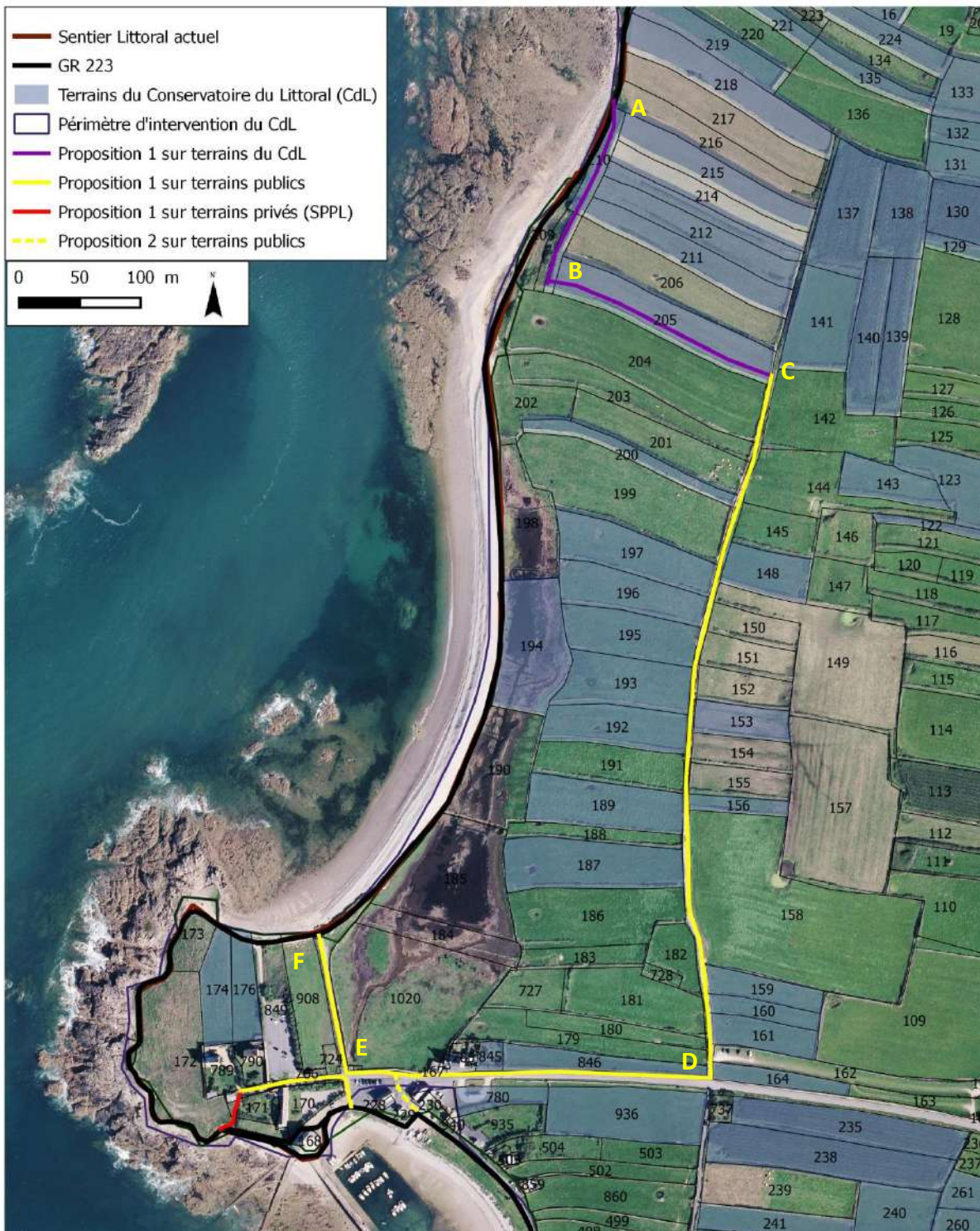
Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Passage dans les parcelles OA 207 et 210 pour s'enfoncer doucement dans la végétation et inciter les randonneurs à emprunter le nouveau sentier	CdL	170 m	Débroussaillage de l'emprise du sentier Signalétique	550 €
BC	Passage dans la parcelle 205, le long du mur au Sud de la parcelle (car lot de pâturage)	CdL	200 m	Clôtures sur 200 m Ouverture de 2 murets	3 500 €
CD	Chemin en arrière du cordon de galets	Commune d'Auderville	590 m	-	0 €
DE	Accotement RD 901	Département	300 m	-	0 €
EF	Passage dans le chemin menant à la croix	Commune d'Auderville	120 m	Clôture double fil lisse sur 20 mètres de longueur en arc de cercle avant le cordon de galets Signalétique	220 €
Total			1 380 m		4 270 €



Tronçon BC : parcelle 205 dans laquelle pourrait passer le cheminement



Tronçon CD : chemin communal



24. AUDERVILLE : pointe de Goury

NATURE DE LA DIFFICULTE



Pas de sentier mais la continuité est assurée à marée basse sur les rochers du DPM ce qui est peu satisfaisant.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone Natura 2000 (directives Habitats et Oiseaux)
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION 1

La proposition consiste à passer dans la parcelle 72 privée, le long de la haie de la propriété bâtie où il existe déjà un sentier spontané. Cette parcelle fermée n'est pour l'instant plus exploitée. Il pourrait être envisageable d'y passer en décalant la barrière agricole et en installant une nouvelle clôture.



Secteur rocheux submersible lors des grandes marées

Intérêt de la proposition



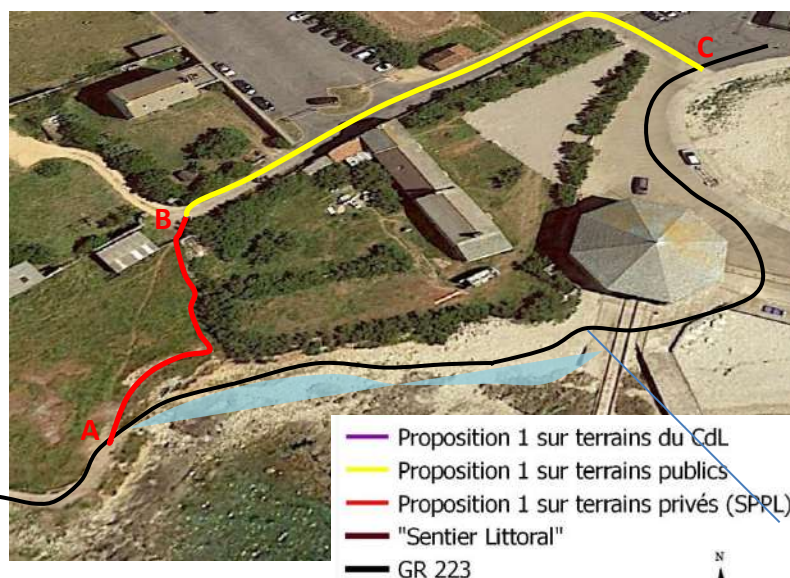
- Boucle sur la pointe de Goury quelque soit la marée
- Site touristique très fréquenté (300 000 passages/an) à l'éco-compteur de Goury

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une modification du tracé de la SPPL sur la parcelle privée
- Un premier contact avec le propriétaire a montré qu'il n'était pas favorable à ce sentier

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Ouverture d'un sentier dans la parcelle privée n°72	Privé	40 m	1 nouvelle barrière agricole longueur 3 mètres pour le propriétaire 40 m de clôtures	1 540 €
BC	Route	Commune de Jobourg	115 m	-	0 €
Total			155 m		1 540 €



Tronçon AB : parcelle privée n°72

PROPOSITION 2

Étant donné la configuration des lieux, il n'y a pas d'autre solution pour assurer la continuité du cheminement autour de la pointe de Goury. La deuxième proposition consiste donc à supprimer le sentier autour de la pointe de Goury et ne conserver qu'un aller-retour à la croix du Vendémiaire.



La croix et la vue sur le phare de Goury est le point du cheminement à ne pas manquer sur la pointe de Goury

Intérêt de la proposition

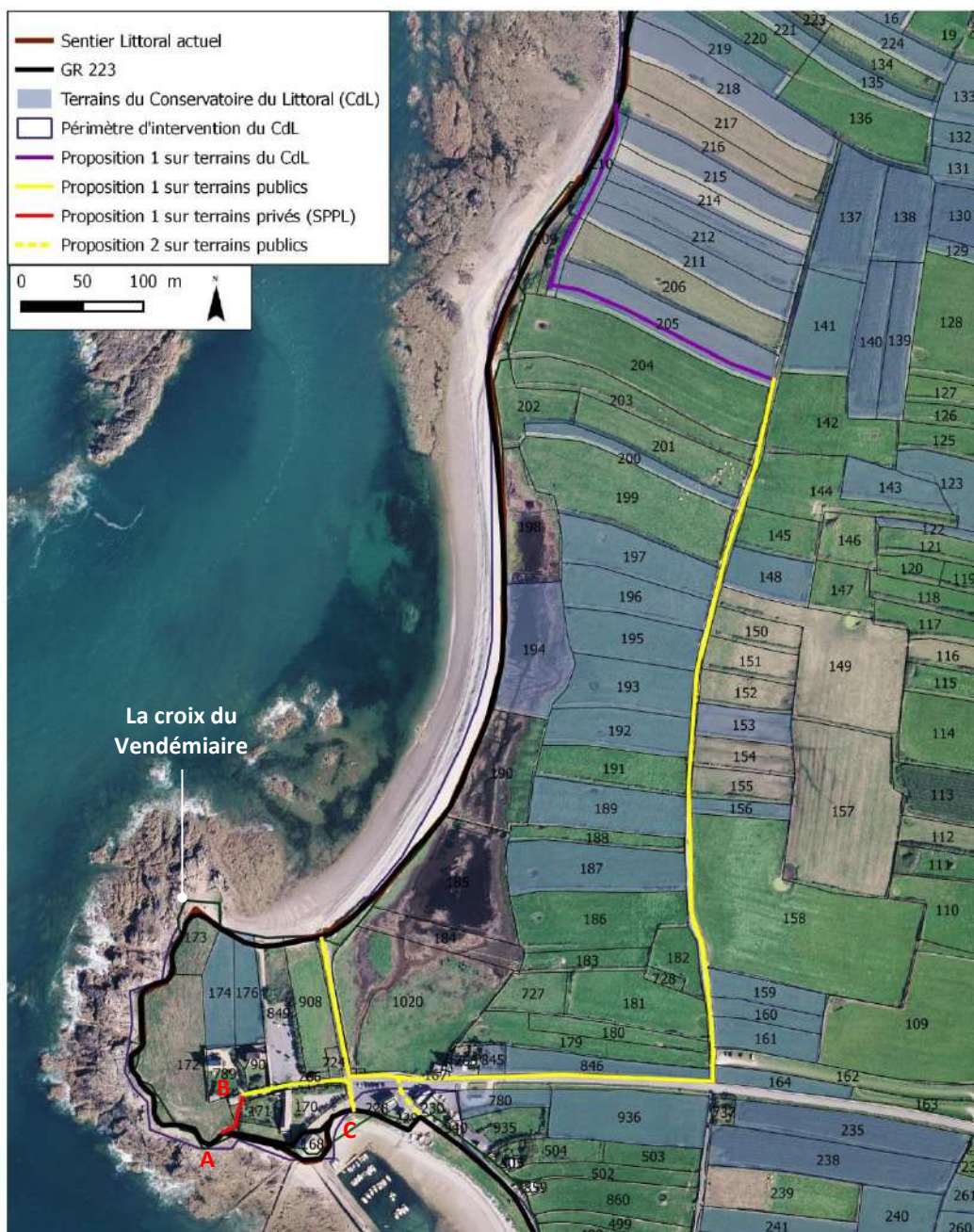


- Le cheminement ne ferait plus le tour de la pointe de Goury

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Chemin existant



25. JOBOURG : virage dangereux baie d'Ecalgrain

NATURE DE LA DIFFICULTE



Le cheminement passe sur la route des caps (RD 403) où le virage est particulièrement dangereux Il n'y a pas de SPPL à cet endroit (notamment en raison du relief accidenté et d'une maison antérieure à 1976).

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone Natura 2000 (directives Habitats et Oiseaux)
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

La solution la plus simple consiste à sécuriser davantage le passage des randonneurs dans le virage par un effet visuel car il n'y a pas de place suffisante pour installer des plots défensifs.



Intérêt de la proposition



- La taille de la haie améliore la sécurité et le confort des randonneurs dans le virage mais ne supprime pas le cheminement en bord de route

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Accotement route départementale

Après le parking de la baie d'Ecalgrain, les randonneurs passent dans le virage sur un accotement large d'à peine 1 mètre.

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Coupe de la haie	Département	30 m	Taille de la haie	100 €

26. JOBOURG : descente/montée baie d'Ecalgrain

NATURE DE LA DIFFICULTE



Le sentier est dégradé par le ruissellement. Les caniveaux dans le bas de la pente ne suffisent pas. Il s'agit surtout du ruissellement de l'eau de la route communale

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone Natura 2000 (directives Habitats et Oiseaux)
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

La proposition consiste à poser un caniveau le long de la route communale ainsi qu'une rigole dans le milieu de la descente.



Intérêt de la proposition



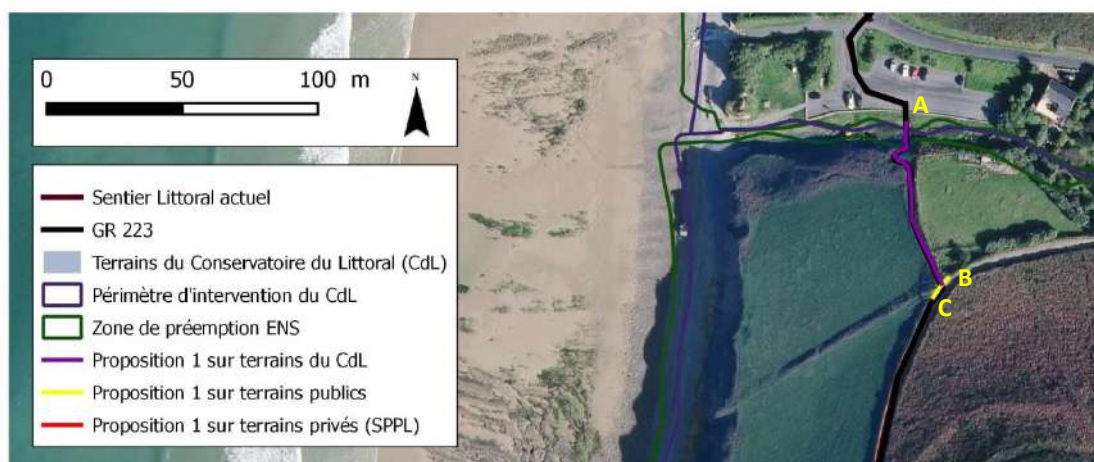
- Solution pérenne au problème de ruissellement

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Parcelle CdL et route d'où provient l'eau communale

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Réfection de la descente et ajout d'un caniveau	CdL	55 m	Fourniture et pose d'une rigole de 3 m en bois	1 195 €
BC	Réfection du bord de route pour éviter que l'eau ne s'engouffre dans le sentier	Communal (Jobourg)	5 m	Fourniture et pose d'un caniveau routier de 5 m Reprise du revêtement qui penche vers le sentier	2 625 €
Total			60 m		3 820 €



27. HERQUEVILLE : entre la descente du Houguet et la descente de Herquemoulin

NATURE DE LA DIFFICULTE



Le *sentier littoral* comme le GR® passent sur la route des caps (RD 403). Il n'y a pas de SPPL à cet endroit (notamment en raison du relief accidenté et d'une maison antérieure à 1976).

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Zone Natura 2000 (directives Habitats et Oiseaux)
Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
Site Classé
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

La proposition consiste à créer un sentier derrière le muret sur les parcelles Conservatoire du Littoral.



Ouverture des murets et débroussaillage derrière le muret

Intérêt de la proposition



- Conserver la superbe vue sur la baie d'Ecalgrain
- Création d'un sentier piéton permettant d'enlever 220 mètres de cheminement sur la route des caps
- Bonne intégration paysagère de l'aménagement (utilisation des pierres du muret pour le soutènement)

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Terrain en pente difficile d'accès pour les travaux

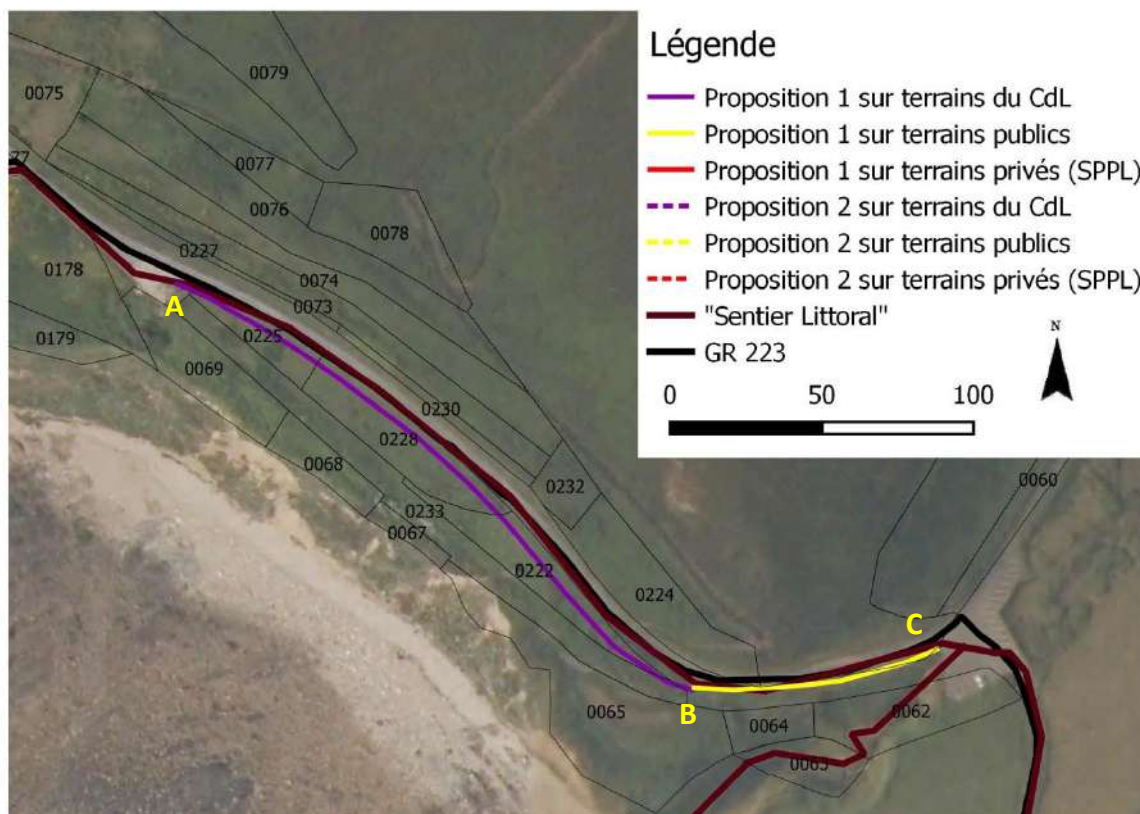


Tronçon AB : création d'un sentier derrière le mur dans les parcelles embroussaillées



Tronçon BC : régalaie de la terre sur le trottoir

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Passage dans la parcelle OA 222, 225 et 228	CdL	220 m	4 ouvertures de muret (dont 2 maçonnés) : démontage et maçonnerie des angles Débroussaillage (quelques ligneux) Régalage sur une emprise d'1m20 sur la parcelle 225 (environ 50 mètres) Soutènement de cette emprise en utilisant les pierres du muret	4 000 €
BC	Déblai du trottoir le long des parcelles OA 64 et 65	Département	40 m	Régalage de la terre sur le trottoir	2 000 €
CD	Déblai du pied du talus le long de la parcelle OA 62	Département	50 m	Régalage de la terre en pied de talus	
Total			310 m		6 000 €



28. LES PIEUX : de la Roquette au lieu-dit « Le Vivier »

NATURE DE LA DIFFICULTE



Passage sur la RD 517 : virages dangereux sur une route étroite



RD 517

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



ZNIEFF de type I et II



Route du havre Jouan

PROPOSITION

Le passage concerné se situe en agglomération (Sciotot). La route est trop étroite et sinueuse pour envisager un quelconque aménagement. Des panneaux « Attention randonneurs » pourraient être installés.

29. LES PIEUX : du lieu-dit le Fortin au parking de la cale

NATURE DE LA DIFFICULTE



Suite à l'érosion du trait de côte, le cheminement passe 50 mètres sur l'enrochement ou dans des rochers (le long des parcelles 336 et 338) où c'est assez difficile de marcher puis 170 m sur le cordon de galets (jusqu'au parking de la cale). La SPPL y a été instaurée en tracé de droit à moins de 15 m des habitations car « il ne fait que confirmer un passage préexistant sur le cordon de galets devant les clôtures des parcelles. » (Dossier SPPL approuvé par arrêté préfectoral en 2001)



Passage difficile devant les parcelles 336 et 338

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



ZNIEFF de type II

PROPOSITION 1

Ce tronçon de cheminement est protégé par l'enrochement. Il y a possibilité de décaisser légèrement l'emprise du cheminement derrière l'enrochement puis recouvrir avec des pierres de calibre inférieur.

Pour les 170 mètres dans le cordon de galets, il faudrait envisager à plus long terme de déplacer le cheminement dans les parcelles car le cordon de galets recule de plus en plus. Mais ceci nécessiterait une négociation avec les propriétaires, une nouvelle enquête publique suivi de travaux importants (9 haies à ouvrir, ouverture dans un mur, 30 mètres de haie à arracher, clôtures tout du long...).

Intérêt de la proposition



- Assurer un sentier totalement en bord de mer, le long d'une des plus belles plages de France

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- Travaux de terrassement sur l'emprise de la SPPL sur terrain privé

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Reprise du sol derrière l'enrochement afin d'avoir un revêtement acceptable pour la marche	Privé (SPPL) & DPM	50 m	Déblayage de l'emprise du cheminement (2 m de large) Mise en place de 2 couches de pierres de calibre différent	5 590 €



Emprise du cheminement à aménager

PROPOSITION 2

La seconde proposition est de dévier le cheminement par la RD 517 puis de rejoindre le cordon de galets par un chemin privé.

Intérêt de la proposition



- Assure une continuité mais oblige quitter la mer et à faire un détour de 160 mètres
- Accessible à un large public

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une modification de la SPPL par procédure enquête publique/arrêté préfectoral



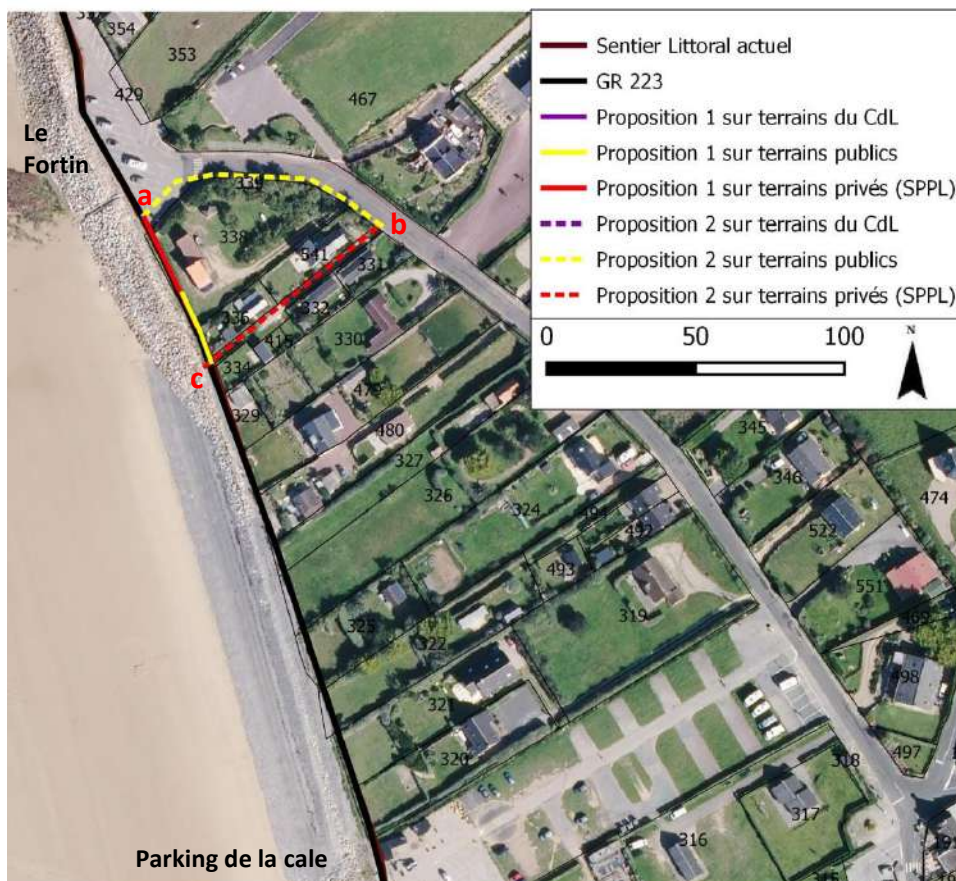
Entrée du chemin privé

Le chemin privé se situe juste au bout du cordon de galets



Le chemin privé est clôturé mais le passage est marqué

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
ab	RD 517	Département	90 m	-	0 €
bc	Chemin privé parcelle BB 335	Privé	70 m	-	0 €
Total			160 m		0 €



30. LES PIEUX : de la Roquette au lieu-dit « Le Vivier »

NATURE DE LA DIFFICULTE



Érosion du sentier : le sentier mis en place au début des années 2000 est en parti tombé à la mer. Un arrêté municipal de 2014 y interdit la circulation piétonne.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



ZNIEFF de type II

PROPOSITION

La SPPL était instaurée sur des petites parcelles (en prolongement des parcelles bâties) érodées ou partiellement érodées, il est nécessaire de modifier à nouveau le tracé de la SPPL au fond des parcelles bâties et prendre un nouvel arrêté préfectoral. Le sentier est largement à plus de 15 mètres des habitations.



L'érosion étant forte dans ce secteur, il faut suffisamment reculer le sentier

Intérêt de la proposition



- Assurer un sentier en bord de mer, relativement durable, le long d'une des plus belles plages de France

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une modification de la SPPL par procédure enquête publique/arrêté préfectoral



Au niveau des parcelles bâties, le cheminement passerait à plus de 20 mètres pour la parcelle 93 et à plus de 40 mètres pour les 4 autres

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Passage dans le fond des parcelles à environ 10 mètres du rivage pour anticiper l'érosion mais avec une certaine souplesse pour impacter le moins possible les propriétés privées dont plusieurs sont habitées	Privé (SPPL à modifier)	340 m	Débroussaillage et égalisation de l'emprise du sentier Clôtures pour les parcelles habitées et exploitées + portillons pour les parcelles habitées	6 700 €



31. LES PIEUX : du lieu-dit « Le Vivier » au chemin rural « De la Mer à l'hôtel »

NATURE DE LA DIFFICULTE



Un arrêté municipal de 2014 interdit la circulation sur ce tronçon du chemin du littoral. Le « sentier littoral de la Hague » et le GR®223 ayant été déviés sur la RD 517, le sentier initialement instauré dans les parcelles privées en bord de mer n'est plus entretenu. À hauteur des parcelles bâties, le passage est volontairement clôturé.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Côte sensible à l'érosion
ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION

Le sentier existe : il faut le remettre en état et annuler l'arrêté communal en date du 13 février 2014 mentionnant que « la circulation piétonne est interdite sur le Chemin du Littoral, partie comprise entre la route du Grand Large et le parking de la Cale (parking de Sciotot) [...] jusqu'à rétablissement du chemin balisé ».



Intérêt de la proposition



- Assurer un sentier en bord de mer, le long d'une des plus belles plages de France

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

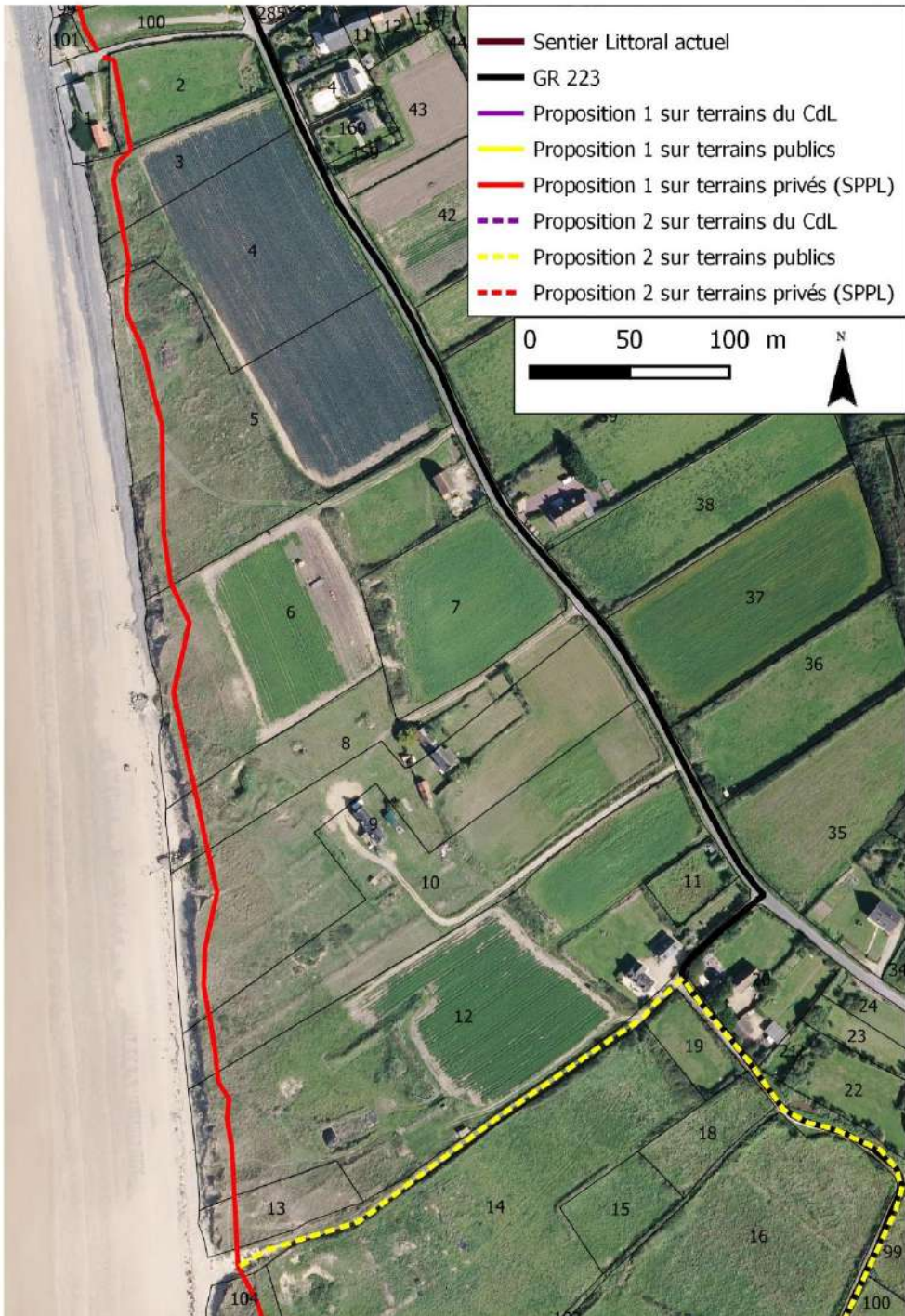
MODÉRÉ

- La SPPL est instaurée sur les propriétés privées mais les propriétaires clôturent le passage (conflit d'usage)



Autour des parcelles bâties n°8, 9 et 10 : panneaux « Terrains privés », clôture en bois installée récemment (2017) et chiens qui montent la garde

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Réouverture du sentier	Privé (SPPL)	610 m	Débroussaillage et évacuation des obstacles	570 €



32. LES PIEUX : du chemin rural « De la Mer à l'hôtel » à la route du Grand Large

NATURE DE LA DIFFICULTE



Forte érosion de la parcelle n°104 (anciennement n°1563) où le sentier avait été instauré. La maison construite avant 1976 se trouve maintenant à moins de 15 mètres du DPM. Un arrêté municipal de 2014 interdit la circulation sur ce tronçon du chemin du littoral. Le « sentier littoral de la Hague » et le GR ont été déviés sur la route.



Le coin de la parcelle 104, très fragile et à moins de 15 mètres de la maison

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



ZNIEFF de type I et II

PROPOSITION 1

Il n'est pas possible de rétablir le sentier au bord de la parcelle 104 car le coin de la parcelle est très fragile. La proposition consiste à faire passer la SPPL derrière la clôture de la maison et de grever une petite surface (20 m² environ) à l'extrémité de la parcelle 103 (bâtie) soit par une modification de la SPPL, soit par une acquisition foncière. C'est la meilleure solution pour pérenniser ce sentier et éviter un détour de 900 mètres par les chemins existants. Si ce propriétaire refuse il serait aussi possible de traverser une des propriétés suivantes.

Intérêt de la proposition



- Assurer une continuité en bord de mer en une centaine de mètres contre 900 mètres en empruntant les chemins publics existants

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une négociation pour passer dans la propriété privée (modification SPPL ou acquisition foncière)

Passage au bord de la parcelle 104



Passage dans le coin de la parcelle 103



Proposition de passage au bord de la parcelle 104 puis dans l'extrémité de la parcelle 103

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Passage sur la parcelle 104	Privé	60 m	Tonte pour marquer le cheminement 35 m de clôture	430 €
BC	Passage à l'extrémité de la parcelle 103 : 8 m de long par 1,5 m de large soit 12 m ²	Privé	8 m	Abatage de la haie et d'un petit arbre, ramassage et nivellement, démontage du mur et mise en place d'une nouvelle clôture	660 €
CD	Route du grand large	Commune (Les Pieux)	30 m	-	0 €
Total			98 m		1 090 €

PROPOSITION 2

En cas de désaccord et/ou d'impossibilité quelconque de passer à l'extrémité de la parcelle 103, il serait possible de faire le tour de contourner les maisons et rejoindre la route du Grand Large par un bout de chemin appartenant au camping.



Tronçon Bc : passage dans la parcelle n°97, annexe du camping du Grand Large

Intérêt de la proposition



- Assurer une continuité plus courte que les 900 mètres de chemins publics (proposition 3) mais beaucoup plus longue que la proposition 1

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- Nécessite une modification de la SPPL par procédure enquête publique/arrêté préfectoral

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Passage sur la parcelle n°104	Privé	60 m	Tonte pour marquer le cheminement 35 m de clôture	430 €
Bc	Passage au bord des parcelles n°14, 16 et 97 (annexe du camping - 40 m)	Privé	300 m	Clôtures tout du long Passerelle sur le ruisseau	7 090 €
cD	Route du grand large	Commune (Les Pieux)	190 m	-	0 €
Total			550 m		7 520 €

PROPOSITION 3

La proposition 2 consiste à emprunter des chemins communaux existants.



Intérêt de la proposition



- Déviation de 900 mètres contre 100 mètres avec la proposition 1
- Chemins avec vue sur les hauteurs de Scioto et petite route peu fréquentée

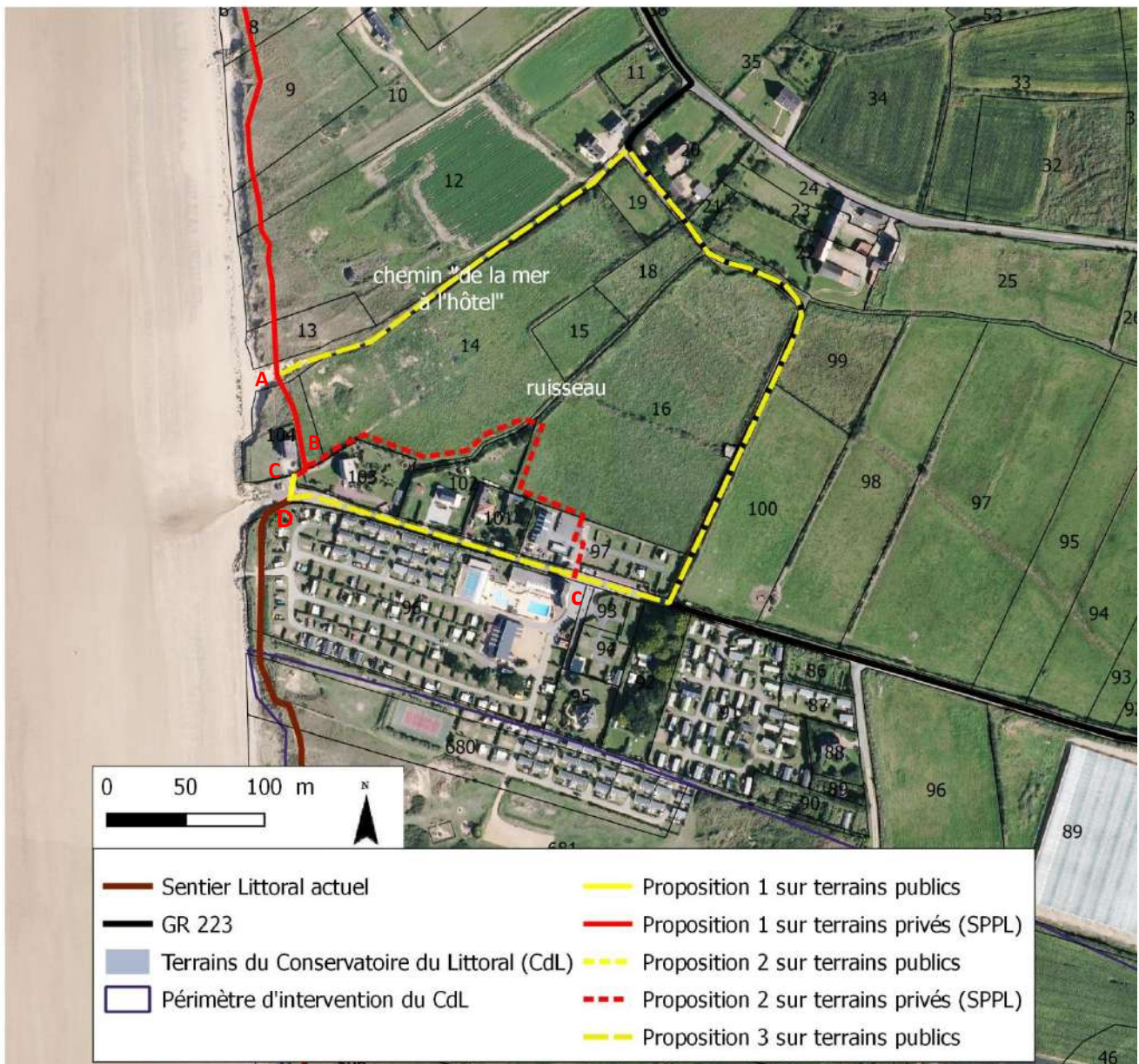
Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Chemins et routes existantes

Le chemin rural « De la mer à l'hôtel » avec de belles vues sur les hauteurs de Scioto

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Chemins communaux et route du Grand Large	Commune (Les Pieux)	900 m	-	0 €



33. LE ROZEL : entre la route du Becquet et le camping Le Ranch

NATURE DE LA DIFFICULTE



Sentier fermé en raison de l'effondrement du pont sur la rivière du But. L'absence de solution pour le remplacement de ce pont a conduit la DDTM à fermer le sentier sur plus de 800 mètres. Une déviation est en place pour le GR®.

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



ZNIEFF de type 1 et 2
Le ruisseau le But est un des rares ruisseaux dont l'embouchure est restée à l'état naturel

PROPOSITION

La proposition consiste à mettre en place une passerelle sur ce ruisseau, suffisamment en amont de la plage pour assurer un ancrage solide de la passerelle et anticiper l'érosion de la dune.



État actuel du pont à l'embouchure de la rivière « Le But »

Intérêt de la proposition



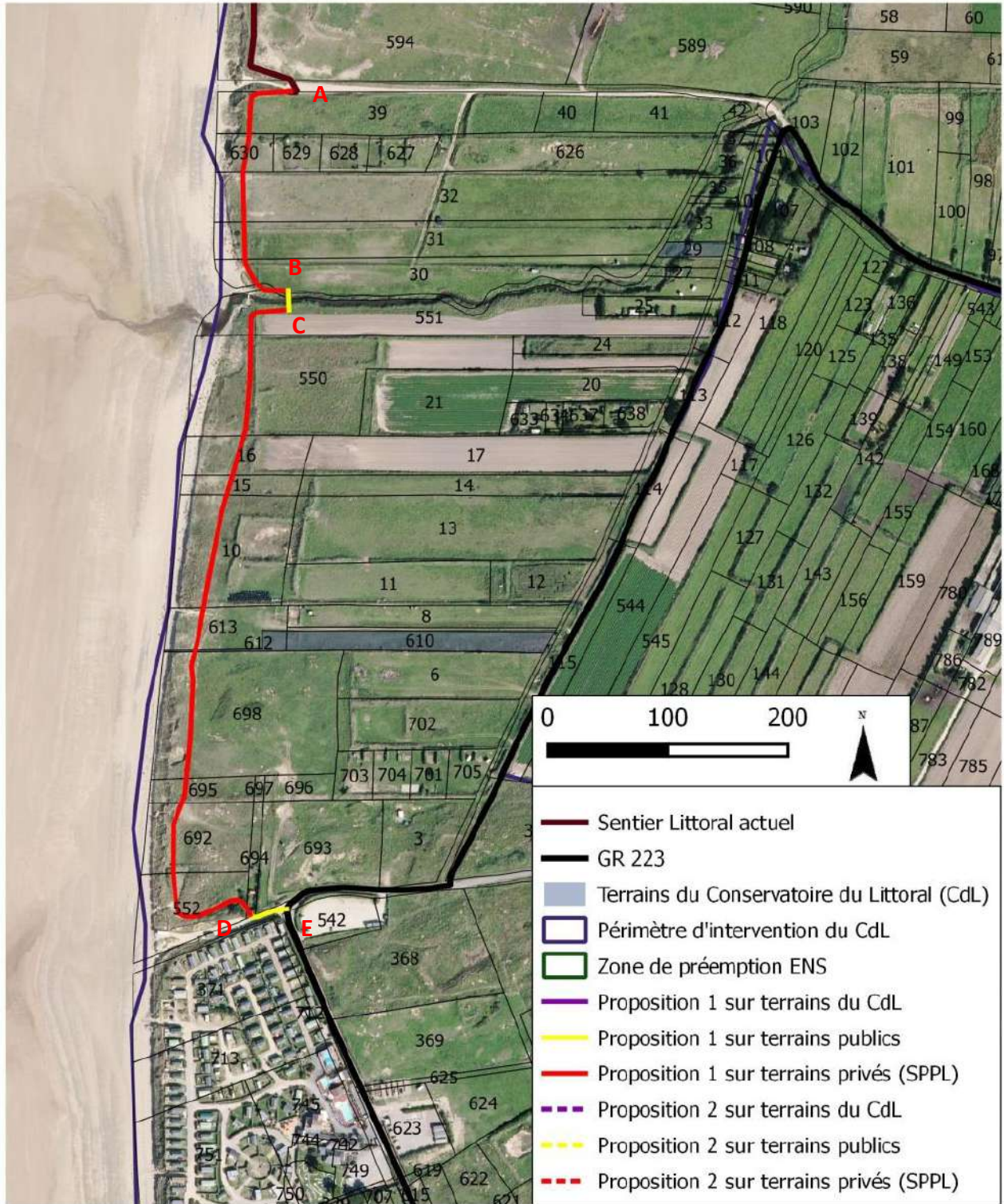
- Le remplacement du pont permettrait de rouvrir 800 mètres de sentier déjà aménagé.

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- Aménagement sur terrains privés sur une emprise légèrement différente de la SPPL pour prévenir l'érosion
- Aménagement d'un pont sur un sol meuble et mouvant

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Réouverture du sentier	Privé (SPPL)	220 m	-	-
BC	Pose d'une passerelle 30 mètres en amont du pont actuel pour anticiper l'érosion et la stabilité des berges	Public/Privé	12 m	Fourniture et pose d'une passerelle pour piétons + rambarde sur un côté	16 500 €
CD	Réouverture du sentier	Privé (SPPL)	610 m	-	-
DE	Chemin	Public	30 m	-	-
Total			870 m		16 500 €



34. BAUBIGNY : massif dunaire

NATURE DE LA DIFFICULTE



Le GR passe pour la première année dans le nord du massif dunaire de Baubigny. Les dunes sont plus ou moins fixées et subissent l'érosion.

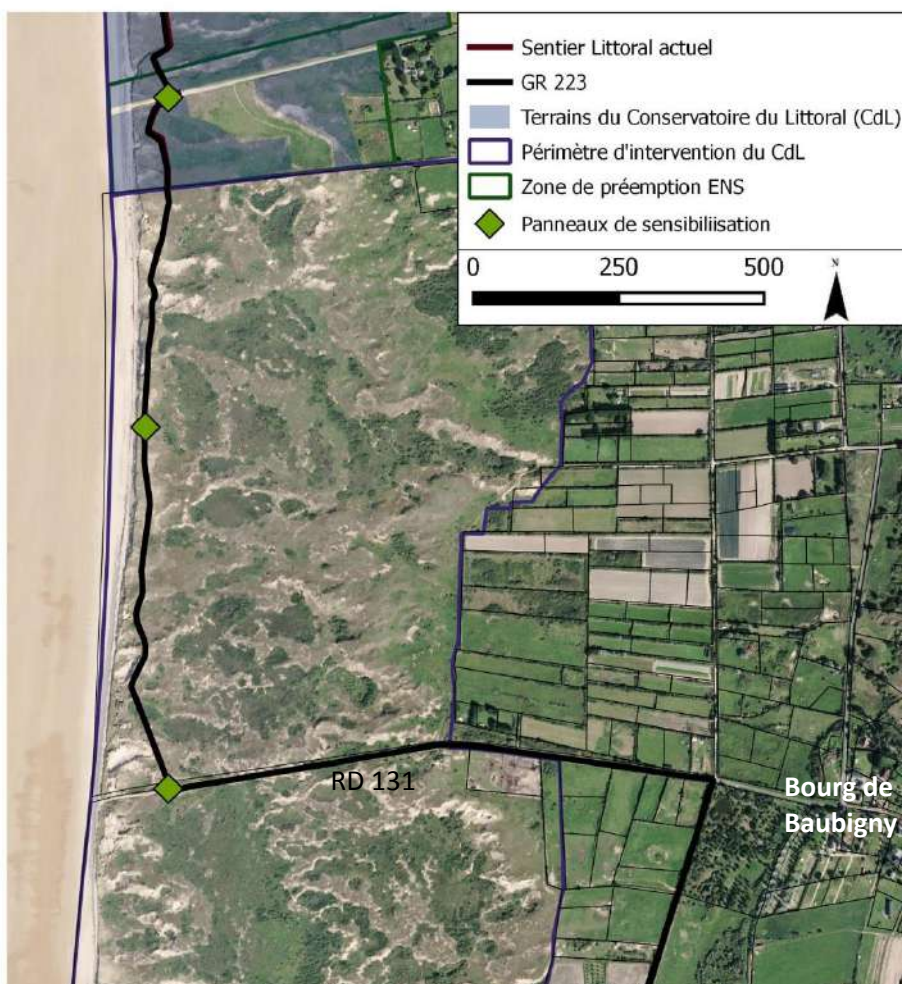
SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Site classé
ZNIEFF de type 1 et 2

PROPOSITION

Auparavant, ni le Sentier Littoral, ni le GR ne passaient dans le massif dunaire de Baubigny. Le tracé 2017 du GR passe en bord de mer dans le nord du massif dunaire de Baubigny, ce qui permet de découvrir une partie de ce massif. Afin de réduire l'impact du cheminement sur la végétation, la fixation de la dune et donc sa stabilité, on pourra installer des panneaux de sensibilisation indiquant aux randonneurs de bien rester sur le sentier balisé. A hauteur du bourg de Baubigny, le GR rejoint le chemin carrossable en arrière du massif dunaire ce qui préserve une bonne partie du massif de la fréquentation des randonneurs.



Intérêt de la proposition



- Profiter du massif dunaire tout en réduisant l'impact de la fréquentation

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Dune communale



Cheminement derrière les clôtures, dans de la dune plus ou moins fixée selon les secteurs

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Sensibilisation des randonneurs	Commune de Baubigny	1 200 m	3 panneaux	100 €

35. BARNEVILLE-CARTERET : tour du havre

NATURE DE LA DIFFICULTE



Passage humide et/ou inondé à marée haute

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



ZNIEFF de type 2
Havre en ZNIEFF de type 1

PROPOSITION

La seule solution dans ce secteur urbanisé est une variante à marée haute par le pont de la RD 130 et la rue Lequindre en arrière.



Le pied de digue reste agréable à marée basse et en période estivale

Intérêt de la proposition



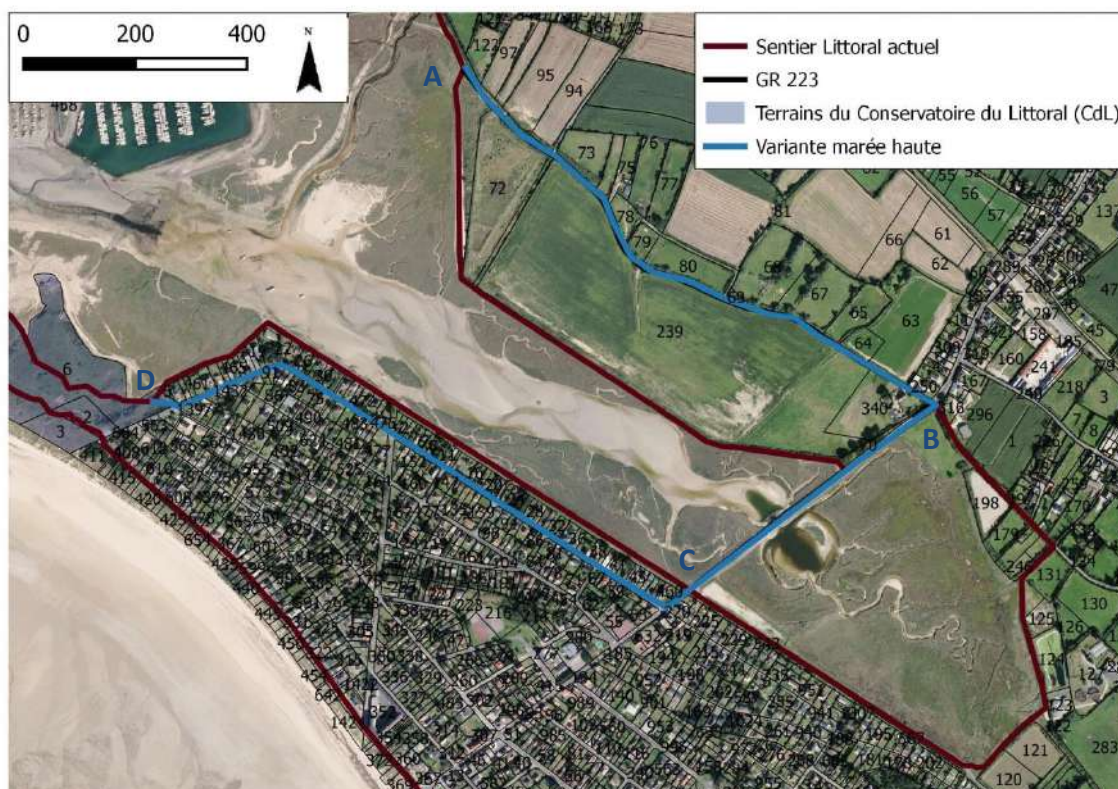
- Conserver la balade autour du havre à marée basse
- Proposition explicite d'une variante à marée haute

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Toutes les parcelles des Grèves sont propriété de la commune de Barneville-Carteret

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Chemin derrière les Grèves	Commune de Barneville-Carteret	1 070 m	-	0 €
BC	RD 130	Public	610 m	-	0 €
CD	Rue Lequindre	DPM	1 070 m	-	0 €
Total			2 750 m		0 €



36. PORTBAIL : havre Nord de Portbail

NATURE DE LA DIFFICULTE



Entretien insuffisant qui rendent le sentier difficile à pratiquer (souches d'arbre, mobilier glissant, barbelés bloquant le passage...)



Certains passage manquant d'entretien, le passage se fait alors sur le DPM qui est inondé par grande marée

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Le sentier est en bordure de la partie Nord du havre, classée Natura 2000.

PROPOSITION

Le sentier qui fait le tour du havre est bien aménagé (mobilier relativement récent) mais est peu pratiqué faute de balisage. La balade autour du havre est pourtant très agréable avec de superbes vues sur le havre pâturé, la ville de Portbail et les dunes de Lindbergh en fond de tableau.

Pour valoriser ce sentier, il faudrait revoir le balisage, l'entretien et y faire passer un circuit de randonnée comme le GR® qui coupe pour l'instant le havre au niveau du pont des XIII arches.

Intérêt de la proposition

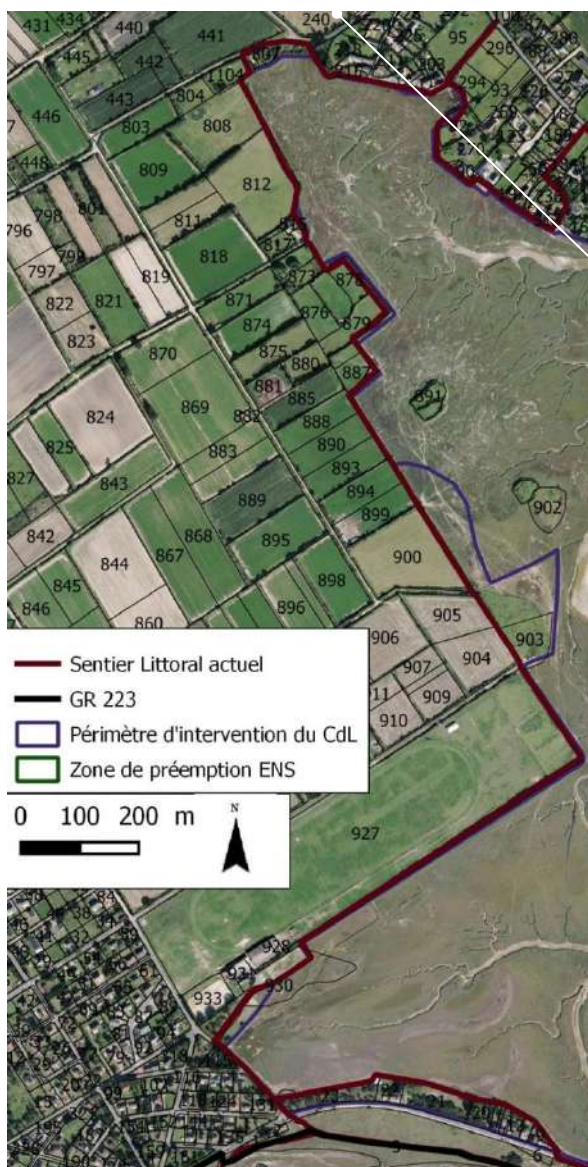


- Valoriser une balade très agréable mais très peu fréquentée

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Sentier existant



Sentier gagné par les broussailles



Vues remarquables sur le havre de Portbail

Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Entretien poussé	Privé et DPM	2 800 m	Entretien des aménagements et de la végétation	630 €

37. PORTBAIL : Du hameau le Havre au bourg de Portbail

NATURE DE LA DIFFICULTE

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Passage sur RD 50 avec très peu d'accotement



Le cheminement est en bordure de la partie Nord du havre, classé Natura 2000.

PROPOSITION 1

La proposition consiste à créer un sentier sur le merlon de terre qui n'a pas de fonction de défense contre la mer.



La RD 124 : peu d'accotement pour permettre le cheminement des piétons

Intérêt de la proposition



- Conserver le cheminement en bordure du havre tout en supprimant le cheminement sur la RD 50
- Permet aussi de dégager la vue sur le havre à l'entrée du bourg de Portbail

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

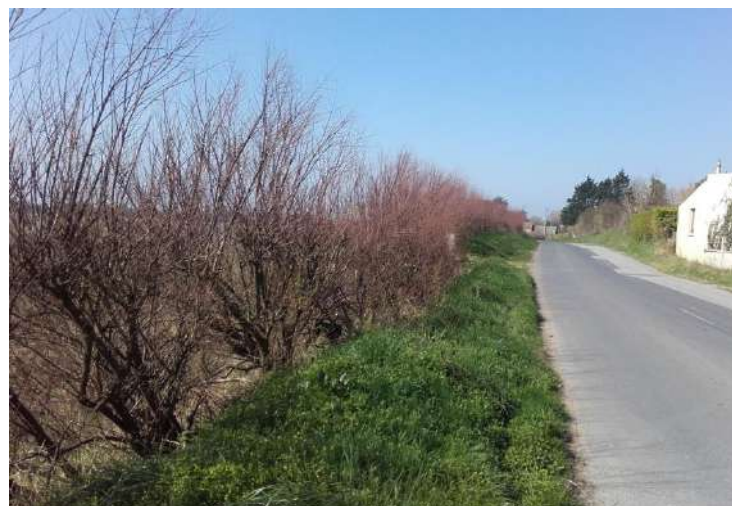
FACILE

- Le parking est propriété de la commune de Portbail
- Digue non cadastrée

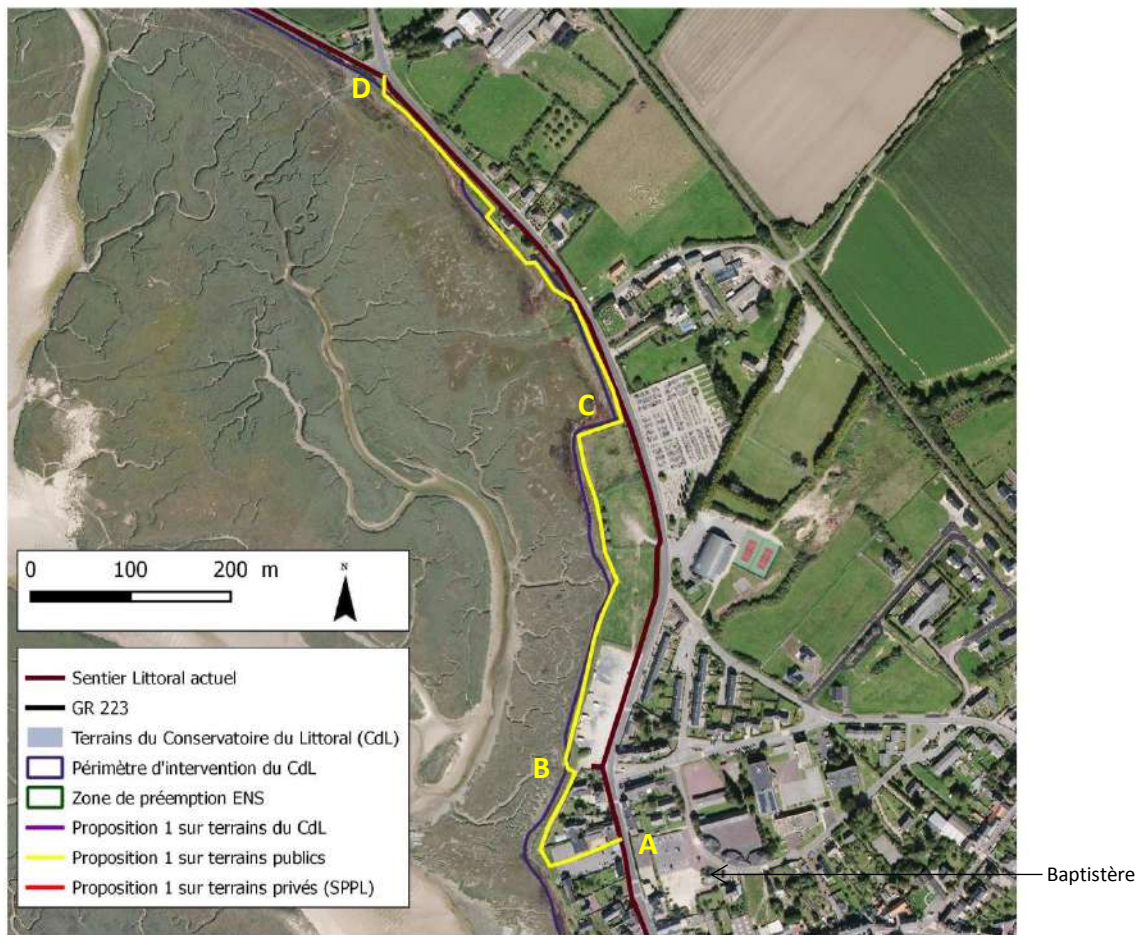
Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Passage sur parking puis chemin derrière les maisons	Public	180 m	-	0 €
BC	Digue	DPM	390 m	Léger débroussaillage pour marquer le cheminement	1 260 €
CD	Merlon de terre le long de la route	Public	430 m	Coupe des arbres et débroussaillage de 250 mètres de haie fournie Nivellement	5 840 €
Total			1 000 m		7 100 €



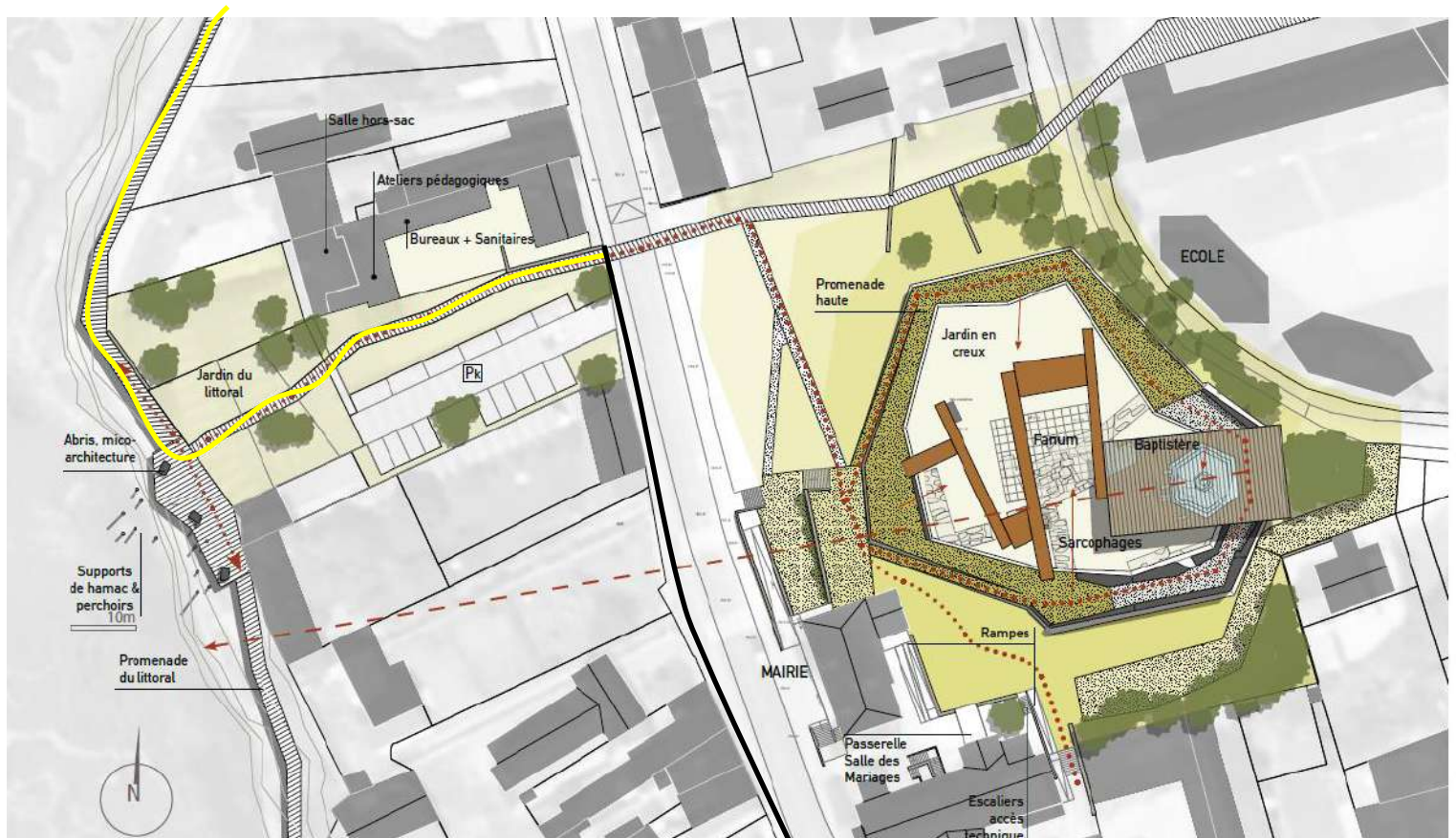
Tronçon BC : digue sur laquelle passage peut se faire facilement



Tronçon CD : l'arrachage de la haie permettrait de dégager de la place pour u sentier et d'avoir une magnifique vue sur le havre



La ville de Portbail a un grand projet de réaménagement du secteur de l'actuel parking en lien avec la mise en valeur du patrimoine historique et notamment du baptistère, situé un peu plus haut. Elle envisage pour cela la création d'une promenade du parking à l'église en passant le long du presbytère. L'étude « Aménagement du site du baptistère » (plan ci-dessous) prévoit d'ouvrir des fenêtres sur le havre via l'aménagement d'un « jardin du littoral » sur l'actuel parking et de plusieurs belvédères mettant en valeur les richesses du havre.



*Extrait des orientations de projet de l'étude « Aménagement du site du baptistère » par Cap Paysages
Le trait jaune correspond à la proposition de cheminement littoral.*

38. PORTBAIL/SAINT-LO-D'OURVILLE : havre Sud de Portbail

NATURE DE LA DIFFICULTE

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Pas de sentier en bordure du DPM autour du havre. Une enquête publique a eu lieu pour ce secteur situé sur la commune de Saint-Lo-d'Ourville en 2007 mais malgré un avis favorable, elle n'a pas abouti sur un arrêté préfectoral.



Site Natura 2000 (directive Habitats). ZNIEFF de type I et II



Une passerelle assure la continuité mais elle est submersible par grande marée (coefficient de marée de 95 à 100)

PROPOSITION 1

La première proposition est la mise en place du tracé soumis à enquête publique en 2007. En effet, il a reçu un avis favorable et semble adapté à la nature des lieux. Il permettrait de relier les près de l'Olonde à la passerelle par un sentier piéton et d'améliorer en même temps le circuit de randonnée « De la Terre à la Mer » qui emprunte actuellement des routes. Pour le chemin inondable par forte marée en amont de la passerelle, une variante marée haute assure la continuité par la rue Barbey d'Aurévilly puis un chemin rejoignant le village de la Rivière.

Intérêt de la proposition



- Continuité de cheminement non submersible
- Balade tout autour du havre, comme c'est le cas dans les autres havres de la côte Ouest

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

DIFFICILE

- L'enquête publique ayant été faite il y a 10 ans, il faudrait certainement en refaire une d'autant plus qu'il y a des modifications à faire.

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Chemin	Commune de Portbail	240 m	-	0 €
BC	Parcelle AE 27 le long du mur où la SPPL a déjà été instaurée en tracé modifié par l'arrêté pour la commune de Portbail	Privé (SPPL en tracé modifié)	90 m	Pose de blocs de pierre pour monter sur le mur	150 €
CD	RD 132 e1 et traversée de la RD 650	Département	315 m	2 panneaux de signalisation pour informer de la traversée d'une grande route	50 €
DE	Parcelles OC 575, 225, 224, 223, 222 221	Privé	470 m	Ouverture dans les haies Clôtures tout du long du cheminement	7 210 €
EF	Accotement RD 72	Département	450 m	Tonte de l'accotement	525 €
FG	Passage dans le chemin communal embroussaillé	Commune de St-Lo d'Ourville	70 m	Abatage des arbres et débroussaillage	3 365 €
GH	Passage le long de la haie au Sud de la parcelle 82 puis dans le chemin d'exploitation	Privé	270 m	Débroussaillage	1 090 €
HI	Traversée de la RD 650 et 80 mètres sur l'accotement	Département	100 m	2 panneaux de signalisation pour informer de la traversée d'une grande route Plots câblés défensifs	4 575 €
IJ	Chemin	Commune de St-Lo d'Ourville	580 m	-	0 €
JK	Parcelles 363, 361 et 360	Privé	295 m	Ouverture dans les haies Clôtures (usage agricole)	3 255 €
Total			2 880 m		20 220 €



Tronçon AB : passage sur le muret parcelle AE 27



Tronçon BC : chemin RD 132 et



Tronçon DE : accotement RD 72



Tronçon FG : parcelle 82 côté Est



Tronçon FG : parcelle 82 côté Ouest



Tronçon GH : traversée de la route touristique, suivi de seulement 80 mètres sur l'accotement

PROPOSITION 2

Cette seconde proposition consiste à créer une variante marée haute. La passerelle submersible assure la continuité la majeure partie du temps et le fond du havre est moins intéressant d'un point de vue paysager, d'autant plus avec la nuisance sonore et le danger induits par la RD 650. Par ailleurs, le cheminement fait déjà le tour de la partie Nord du havre où l'on retrouve des ambiances similaires.



La passerelle au-dessus du havre offre un passage saisissant



Accotement de la RD 650

Intérêt de la proposition



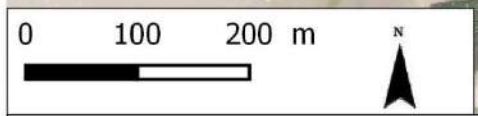
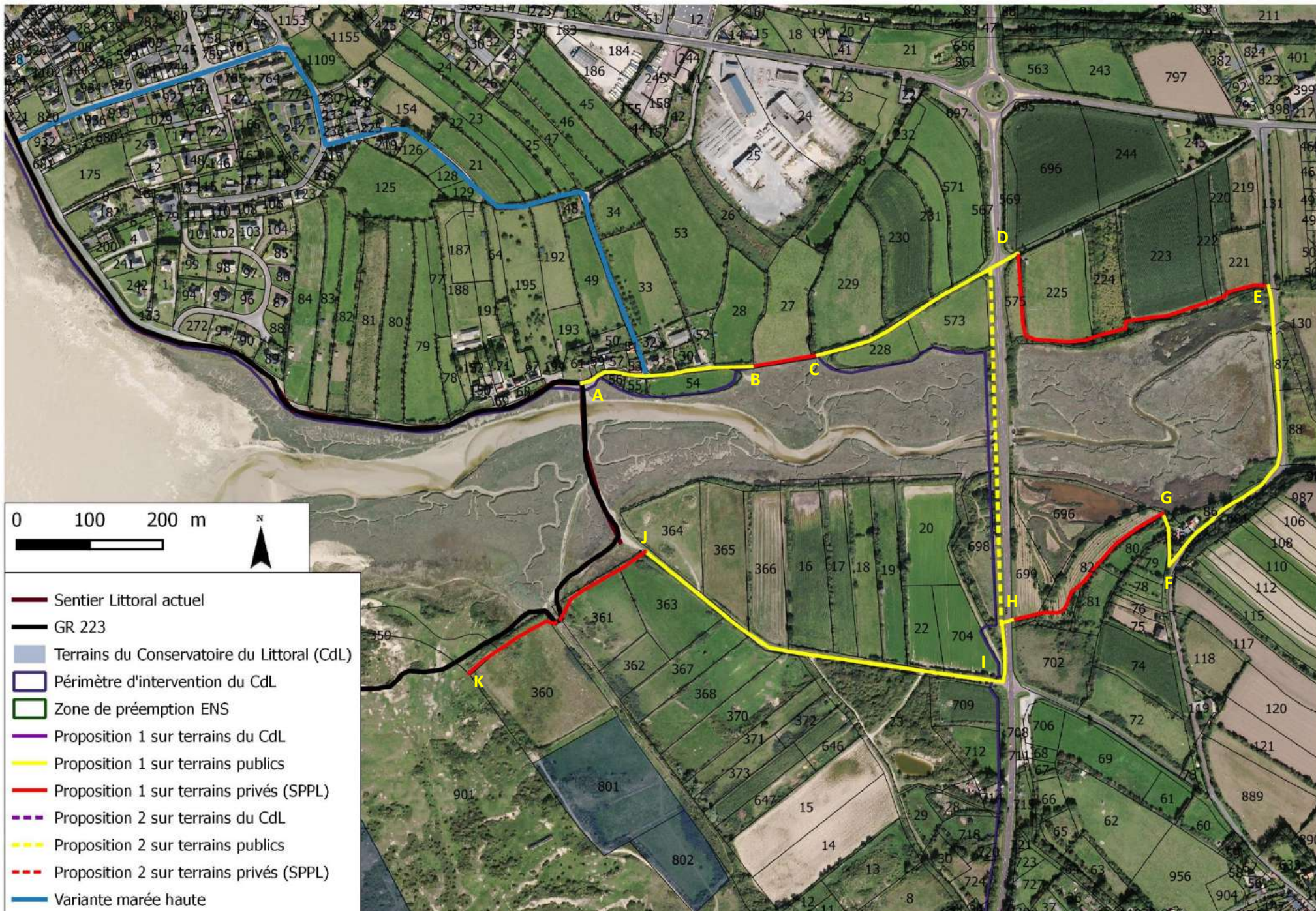
- La passerelle offre un passage saisissant au-dessus du havre
- Passage sur la RD 650 pas agréable.
- L'entretien devra être suivi pour permettre aux randonneurs de marcher derrière la glissière de sécurité

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

MODÉRÉ

- Aménagement routier : prolongement et déplacement de la glissière de sécurité

Tronçon	Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
AB	Chemin	Commune de Potrtbail	240 m	-	150 €
BC	Parcelle AE 27 le long du mur où la SPPL a déjà été instaurée en tracé modifié par l'arrêté pour la commune de Portbail	Privé (SPPL en tracé modifié)	90 m	Pas besoin de passage d'homme : les randonneurs peuvent passer sur le mur sur le côté de la barrière	0 €
CD	RD 132 e1	Département	270 m	-	0 €
DI	Accotement RD 650	Département	560 m	Reprise de la glissière de sécurité	28 000 €
IJ	Chemin		580 m	-	0 €
JK	Parcelles 363, 361 et 360 Le tracé dans l'enquête publique passait sur ces parcelles mais	Privé	295 m	Ouverture dans les haies Clôtures (usage agricole)	3 255 €
Total			2 035 m		31 405 €



- Sentier Littoral actuel
- GR 223
- Terrains du Conservatoire du Littoral (CdL)
- Périmètre d'intervention du CdL
- Zone de préemption ENS
- Proposition 1 sur terrains du CdL
- Proposition 1 sur terrains publics
- Proposition 1 sur terrains privés (SPPL)
- Proposition 2 sur terrains du CdL
- Proposition 2 sur terrains publics
- Proposition 2 sur terrains privés (SPPL)
- Variante marée haute

39. SAINT-LO-D'OURVILLE : Dunes de Lindbergh

NATURE DE LA DIFFICULTE



Érosion des dunes

SENSIBILITE ECOLOGIQUE



Site Natura 2000 (directives Habitats)
ZNIEFF de type I et II
Massif dunaire propriété du CdL

PROPOSITION 1

Afin de réduire l'impact du cheminement sur la dune, on pourra installer des panneaux de sensibilisation indiquant aux randonneurs de bien rester sur le sentier balisé.

Intérêt de la proposition

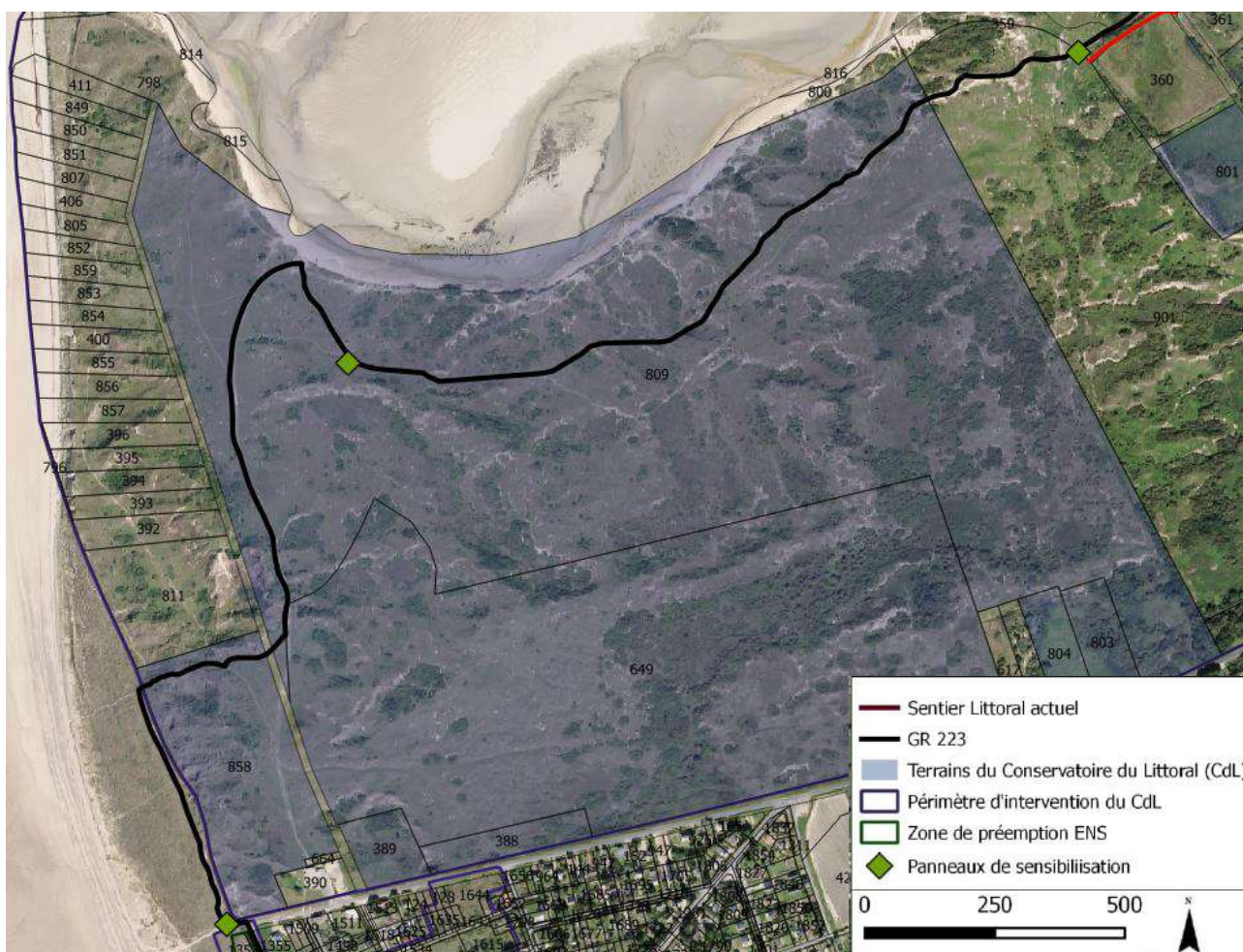


- Conserver le cheminement dans les dunes tout en minimisant l'impact du piétinement

Difficulté de mise en œuvre de la proposition

FACILE

- Parcelles CdL



Principe	Domanialité	Longueur	Travaux	Budget
Sensibilisation des randonneurs	Commune de Baubigny	1 200 m	3 panneaux	100 €